



Allemagne :
Les nouveaux
moyens de paiement,
outils et enjeux de
stratégie nationale

	T
	Louison Roux-Martinetti, Marie Hannequin, Jean-Théophile Soviche,
Introduction.....	Jean-Etienne Dubin-Mouchotte, François Soustre, Jonathan Bourgeois-
I. L'Allemagne face à des mutations de r	Paci, Marc-Antoine Maes, Mayeul Jarriand
A. Un système centré sur les moyens de paiement traditionnels	4
1. Les banques allemandes : un maillage solide.....	4
2. L'attachement traditionnel au cash	4
a) Des raisons historiques et sociologiques	4
b) Des raisons légales et stratégiques	5
3. Les cartes utilisées en Allemagne	5
a) L'EC-Karte.....	5
b) La Geldkarte : Le porte-monnaie électronique.....	7
c) Les cartes de crédit.....	7
4. Un système qui privilégie le virement/prélèvement.....	9
B. Les nouveaux moyens de paiement en Allemagne : une inversion des tendances.11	
1. Un tournant historique : vers une utilisation croissante de la carte de paiement en Allemagne	11
2. les moyens de paiement sans contact : une utilisation modérée	11
3. l'arrivée des moyens de paiement en ligne	13
4. L'émergence de la blockchain : une techno révolutionnaire	16
II. La stratégie d'Outre-Rhin dans un contexte européen face à l'ingérence américaine	17
C. Les enjeux de la donnée en Allemagne	17
1. Le marché de la donnée : un enjeux pour les libertés individuelles et la souveraineté nationale	17
2. les solutions de paiement en ligne : une gestion non contrôlé des données	18
3. La blockchain : l'illusion de l'anonymat.....	22
D. La stratégie allemande : une réaction limitée face à l'agressivité américaine	22
1. Une stratégie nationale d'un cloud computing mise à mal par l'ingérence économique	22
a) Un cloud computing national	22
b) Une logique économique : faire de l'Allemagne une république numérique	23
c) Le cloud act américain.....	25
2. Stratégie nationale de protection des données	26
a) La législation allemande pour renforcer la protection des données RGPD et loi fédérale.....	26
b) Le RGPD : renforcer la souveraineté individuelle des données	26
c) Le DSP2 : un marché européen homogénéisé des moyens de paiement.....	27
3. Influence des acteurs allemands sur les moyens de paiements : entre stratégie nationale et stratégie européenne	28
a) Influence allemande de la BCE.....	28
1) Une neutralité contestable de la BCE.....	28
2) les TIPS : Contrer visa et master card	29
b) RFID et biométrie : de nouveaux moyens de paiements poussés par la BCE	30
c) Un système de paiement européen indépendant ?	31
1) SWIFT, un système de transaction international qui domine le marché des transactions internationales.	33
2) Une volonté purement de s'affranchir du Swift	35
Conclusion	37
Glossaire.....	38
Bibliographie.....	41
Annexes	43

Introduction

S'il en ressort que les citoyens allemands règlent encore une large partie de leurs achats en espèces, les moyens de paiement scripturaux gagnent toutefois une emprise de plus en plus importante, en témoigne l'utilisation croissante de la carte de paiement, et l'arrivée de nouveaux acteurs de paiement en ligne (Sofort, Paypal, Giropay, ...) ; comment ces nouveaux acteurs se placent face à la force de frappe des géants du paiement américain (VISA, Mastercard) ?

Face à l'influence grandissante d'acteurs étrangers, comment réagit l'Allemagne à travers sa politique nationale, et comment se positionne-t-elle à l'échelle européenne ? Conduit-elle une stratégie offensive et/ou fait-elle preuve de résilience ?

L'étude s'attachera tout d'abord à expliquer les mutations à l'œuvre en Allemagne sur les moyens de paiement en faisant l'état des lieux des acteurs traditionnels puis des nouveaux entrants. L'objectif sera ensuite de comprendre la stratégie allemande dans un contexte européen face à l'agressivité américaine.

I. L'Allemagne face à des mutations de moyens de paiement : vers une dématérialisation

A. Un système centré sur les moyens de paiement traditionnels

1. Les banques allemandes : un maillage solide

Le secteur bancaire allemand a été particulièrement affecté par la crise économique de 2008. Cependant depuis 2010, on s'aperçoit que même si le pays reste endetté, le secteur bancaire allemand s'enrichit.

L'Allemagne compte aujourd'hui 295 banques privées, dont 2 d'envergure nationale. En effet, la Deutsche Bank¹ et la CommerzBank² sont les banques privées les plus influentes sur le territoire. On dénombre aussi des banques publiques, parmi lesquelles 423 caisses d'épargne, qui sont la propriété de communes, mais aussi des Landesbanken (11), banques centrales appartenant aux Länders. Il ne faut pas non plus négliger les 1102 banques mutualistes, les banques publiques d'investissement et les banques de crédit foncier. Les établissements qui sont considérés comme des « petites banques » telles que les banques mutualistes et les caisses d'épargne ont en réalité un poids très important dans le financement de l'économie allemande et ainsi, participent à travers leur influence au développement économique du pays.

En somme, le système bancaire allemand reste relativement complet et dénombre plusieurs banques influentes tant au niveau national qu'international. C'est finalement elles qui ont fourni aux allemands les moyens de paiement que l'on considère comme historiques aujourd'hui, parmi lesquels le retrait, le prélèvement/virement et la carte de paiement.

2. L'attachement traditionnel au cash

a) Des raisons historiques et sociologiques

La première raison de l'attachement traditionnel des Allemands à la monnaie fiduciaire trouve son origine dans l'histoire de l'Allemagne. Durant les années 1920 et principalement durant l'année 1923/1924 le pays a connu une hyperinflation, qui a profondément marqué les esprits³. Les Allemands se sont rendu compte qu'utiliser une carte dont on ne connaissait pas le solde pouvait représenter un danger : celui de vivre à crédit. L'utilisation de billets et de pièces donne un sentiment de sécurité. Cela se remarque par l'utilisation courante de billets

¹ La DeutscheBank est aujourd'hui classée 8^{ème} en Europe par sa capitalisation.

² La CommerzBank est le deuxième groupe bancaire allemand, elle dispose d'un réseau de plus de 1000 agences.

³ De Barbezat, Marc dans le décodeur, consulté le 20/12/2018 sous « Les Allemands aiment les gros billets de banque ».

de 200 ou 500 euros. Lors de l'introduction de l'euro en 2002 ce sont d'ailleurs les Allemands qui ont souhaité l'introduction de billets de 500 euros ; ils se sont également fortement opposés lors du débat récent de sa suppression. L'utilisation de billets permet aussi de donner un sentiment d'anonymat. Pour la plupart des Allemands, la carte de paiement représente aussi un intermédiaire supplémentaire entre le client et le vendeur qui ralentit les transactions.

b) Des raisons légales et stratégiques

En France, il est possible de payer en espèce jusqu'à 1000 euros. A l'inverse, la législation allemande n'impose aucune limitation. Ainsi les Allemands lors de leurs achats n'ont pas à se soucier d'un quelconque plafond, ce qui n'est pas le cas en France.

On peut évoquer plusieurs « stratégies » allemandes concernant le paiement en espèce et donc le retrait d'argent. En effet, il existe des coopérations entre les banques allemandes pour diminuer les frais de retrait qui restent relativement importants. On peut citer :

- **Le Cashpool** : il réunit les Volksbanken, les Raiffeisenbanken et la Sparda bank, trois banques privées. Il s'agit d'un réseau de distributeurs automatiques de billets ou de réseaux Maestro/cirrus préexistants en Allemagne. Les banques renoncent mutuellement aux frais d'utilisation des distributeurs pour leurs clients.
- **Le Cashgroup** : il réunit la Deutsche Bank, la Commerzbank, la Postbank et la Vypovereinsbank, les banques les plus influentes d'Allemagne. Il s'agit là de la coopération entre les quatre plus grandes banques allemandes et leurs filiales ; elles renoncent elles aussi aux frais d'utilisation des distributeurs pour leurs clients.

3. Les cartes utilisées en Allemagne

a) L'EC-Karte

L'EC-Karte porte un intérêt particulier dans l'étude des moyens de paiement en Allemagne dans le sens où il s'agit du principal moyen de paiement après la monnaie fiduciaire. En effet, cette carte de débit représentait 24% du marché en 2016. Cet acteur est présent de longue date, en lien avec les eurochèques depuis la décennie 1970. C'est à la fin de cette période que le système perce en tant que moyen de paiement. Peu de temps après sa création, la carte EC a été dotée d'une fonction "edc" pour le paiement par carte au point de vente (PoS : Point of Sale) et est ainsi devenue une carte de débit à part entière. C'est ainsi que le "pictogramme ec" et l'abréviation "edc" ont été combinés pour former "Maestro", la première carte de débit utilisée jusqu'à aujourd'hui dans le monde.

En 2001 l'eurochèque est abandonné au profit du système EC qui comptait déjà 72 millions de cartes et présent dans 24 pays. En 2007 l'EC-Karte passe sous la dénomination de « Giro-card ». Il s'agit d'un cadre commun pour le système de monnaie électronique, pour les paiements scripturaux et le système allemand de distributeurs automatiques de billets.

En 2015, presque dix ans après la modification du nom, les banques et les opérateurs ont encore un grand besoin de communication. En effet, d'après une étude parue la même année dans le Gesellschaft für Konsumforschung (GfK), seuls 20% des interrogés avaient conscience qu'il s'agissait d'un seul et même système.

L'EC-Karte combine les fonctionnalités d'une carte de retrait et d'une carte de paiement, il ne s'agit néanmoins pas d'une carte de crédit. Lors de l'opération bancaire, on questionne le compte associé à la carte pour avoir l'autorisation de paiement. Ce système de questionnement et d'autorisation pour chaque transaction permet de payer seulement dans la limite du découvert autorisé.

Le retrait peut néanmoins coûter plus ou moins cher selon la banque dans laquelle il est effectué, si ce n'est pas la banque où est « domiciliée » la carte. Les frais peuvent varier entre 2,50€ et 5,00€. Des accords entre les banques existent néanmoins, et ces derniers permettent de ne pas avoir de frais sur les retraits.⁴ L'avantage de la Girocard est d'être dans le réseau Maestro, ce qui permet des retraits à l'étranger, notamment en France, en Autriche et en Suisse.

Le 8 avril 2015, CB et Girocard ont co-signé « une certification fonctionnelle commune pour les terminaux de paiement par carte en Europe ». C'est la première fois en Europe qu'il y a un accord sur les moyens de paiement et ceci constitue une étape importante de l'intégration monétaire à l'ère du digital. *In fine* cela permet⁵ :

- « Une certification unique pour le marché franco-allemand qui représente aujourd'hui un potentiel de plus de 2 millions de terminaux. »
- « Réaliser des économies d'échelle et d'intégrer plus facilement les innovations, tout en offrant un meilleur niveau de service à leurs commerçants. »
- « Utiliser les cartes et les terminaux de paiement de la même manière sur ce marché élargi. Les commerçants présents dans les deux pays peuvent réaliser des économies d'échelle et déployer les innovations et les nouveaux services de manière encore plus efficace. »
- « Une utilisation de spécifications et de certifications communes qui est une étape nécessaire pour atteindre un marché du paiement par carte plus intégré en Europe. »

La signature de cet accord ne comporte qu'un intérêt économique dans le cadre de la mobilité des moyens de paiement CB et Girocard. Il n'y a donc pas de volonté stratégique à proprement parler si ce n'est l'extension du champ du marché.

⁴ Cf. I. A. 2. b.

⁵ CB et Girocard adopte une certification fonctionnelle commune pour les terminaux de paiements par carte en Europe, communiqué de presse, le 8 avril 2015

b) La Geldkarte : Le porte-monnaie électronique

La GeldKarte commercialisée en Allemagne à partir de 1996 est progressivement venue remplacer la carte Eurochèques.⁶ 28 ans plus tôt, la carte Eurochèques arrivait sur le marché bancaire et a cessé de fonctionner le 1 Janvier 2002. Elle disposait de pistes magnétiques fonctionnant à travers le réseau international de distributeurs automatique en billets.

La GeldKarte est un porte-monnaie électronique disposant d'une puce lui permettant de fonctionner hors-ligne. Elle peut être rechargée d'un montant maximal de 200€, et sert pour de petits achats. Cette carte fonctionne sans code ni signature ; la somme qui peut être dépensée est directement rattachée à la carte. L'équivalent de la Geldkarte en France serait la carte Moneo aujourd'hui timidement remplacée par la carte Izly.

Les cartes dérivées telles que la PayCard ou la T-Card furent rapidement abandonnées par manque de succès. En 2004, il y avait en Allemagne 62 millions de GeldKarte en fonctionnement, utilisées dans plus de cent mille transactions quotidiennes. Entre 2007 et 2016 le montant total rechargé sur les GeldKarte a baissé de 31% passant de 172 à 127 Millions⁷. Cette carte est fabriquée par Gemplus devenue Gemalto et Giesecke+Devrient (Société Allemande) et la puce provient de Infineon du groupe Siemens. C'est un système Franco-Allemand indépendant qui devrait disparaître à moyen terme si la tendance actuelle se poursuivait.

c) Les cartes de crédit

L'Allemagne est le pays d'Europe où les cartes de crédit sont le moins répandues⁸. La forte utilisation des monnaies fiduciaires, le coût (terminal et transaction) pour les commerçants et le fait que les Allemands restent dubitatifs concernant la sécurisation de leurs informations confidentielles⁹ ont été des facteurs de résistance suffisants à une pénétration rapide du marché par les cartes de crédits.

Les principales cartes de crédits utilisées en Allemagne sont : Eurocard / Mastercard, Visa et American Express. Une étude de PWC¹⁰ réalisée en 2017, montre que seulement 29% des Allemands apprécient l'utilisation d'une carte de crédit. Les cartes de crédits arrivent donc loin derrière le paiement en monnaie et les virements. Concernant les achats en ligne une

⁶ Mostafa Hashim Sherif, Paiement électronique sécurisé, page 272, chapitre 8.7, 2007

⁷ Geldkarte.de, 2017

⁸ Connexion-Francaise.com, Les cartes bancaires en Allemagne : comment fonctionnent-elles ?, consulté Décembre 2018

⁹ Michael Maish, Apple Pay n'enlèvera pas si vite aux allemand leur monnaie, Handelsblatt, 11/12/2018

¹⁰ Nikolas Beutin, Dagmar Schadbach, Mobile Payment Report 2017, PriceWaterHouseCoopers GmbH, Mai 2017

étude de 2012 indiquait que les allemands préfèrent effectuer un paiement via Paypal¹¹, sur facture ou par virement qu'avec des cartes de crédits.

¹¹ Slideshare.net, Frenchweb Business : Spécial Allemagne, 3 juillet 2012

4. Un système qui privilégie le virement/prélèvement

Les Virements et prélèvements sont facilement employés en Allemagne. Les virements¹² sont en principe gratuits et simplement réalisables à partir d'ordinateurs et de téléphones. Ils sont donc souvent utilisés pour régler des dettes entre particuliers ou pour régler certaines factures, cette méthode est aujourd'hui approuvée par 54 % des Allemands et arrive juste derrière l'utilisation de la monnaie fiduciaire¹³. Les prélèvements ne sont appréciés que par 32% des allemands mais le sont toujours plus que les cartes de crédits. Bien que les prélèvements soient moins appréciés que les virements, ils restent plus utilisés en nombre de transactions comme le montre une statistique de la BCE sur les instruments de paiements¹⁴.

Annexe : Importance relative des principaux instruments de paiement dans l'UE (2016) (en pourcentage du nombre total de transactions ¹⁾)								
	Virements		Prélèvements		Cartes		Chèques	
	2016	Variation par rapport à 2015 (pp)	2016	Variation par rapport à 2015 (pp)	2016	Variation par rapport à 2015 (pp)	2016	Variation par rapport à 2015 (pp)
Belgique	37,0	-1,5	12,9	0,3	49,4	1,8	0,3	0,0
Bulgarie	53,3	-0,1	1,2	0,0	20,5	1,2	0,0	0,0
République	66,5	-2,5	2,7	-0,8	30,7	3,3	0,0	0,0
Danemark	18,7	0,1	-	-	81,3	-0,1	0,0	0,0
Allemagne	29,6	-0,8	50,6	0,4	19,0	0,4	0,1	0,0

Figure 1: BCE, Zoom sur les statistiques de paiements de certains pays, 2016

Dans le cadre de l'Europe une harmonisation a eu lieu concernant le virement et le prélèvement. La mise en place du SEPA (Single Euro Payments Area), effectuée dans le cadre de la directive sur les services de paiement a été publiée au JO de l'UE le 5 décembre 2007 et s'est établie en deux temps. En 2008, les entreprises européennes ont commencé à mettre en œuvre le process SEPA pour les virements et prélèvements et en 2014 ce fut le tour des entreprises. Aujourd'hui, banques, entreprises et individus présents dans la zone EPC sont obligés d'utiliser le SEPA dans leurs transactions par virements ou prélèvements.

Le sigle SEPA désigne un espace unique de paiement en euros, et concrétise un marché unique des moyens de paiement de détail, afin d'émettre et de recevoir des paiements dans les mêmes conditions d'utilisations, dans la zone du Conseil Européen des paiements EPC – 33 pays membres¹⁵ européens.

¹² Stéphane Kirmser et Olivier Roquette, *Les cartes bancaires en Allemagne*

¹³ Nikolas Beutin, Dagmar Schadbach, *Mobile Payment Report 2017*, PriceWaterHouseCoopers GmbH, Mai 2017

¹⁴ BCE, *Zoom sur les statistiques de paiements de certains pays, 2016*

¹⁵ Pays de la zone euros + Islande, Liechtenstein, Norvège, Monaco, Suisse, Saint-Marin, Bulgarie, Croatie, République Tchèque, Danemark, Hongrie, Pologne, Roumanie, Suède, Royaume-Uni

L'ambition du SEPA s'inscrit dans le passage à la monnaie unique, afin de tirer pleinement parti de la mise en œuvre de l'Union Économique et Monétaire. L'enjeu était pour les pays européens de faire de cette monnaie une monnaie compétitive et de confiance. Le SEPA concerne tous les pays appartenant à la zone EPC (European Payments Council), quand bien même le pays n'a pas l'euro comme monnaie nationale. Ainsi, il s'agissait d'unifier le processus du traitement des données de paiement, via l'unification des coûts, des garanties de sécurité, et de la vitesse des transactions nationales et transfrontalières, au sein de la zone EPC. L'objectif était de garantir à l'Europe une fiabilisation des échanges, un avantage compétitif dans les échanges de monnaies et un contrôle de la fraude et du blanchiment.

Aussi, le SEPA concerne actuellement les supports de moyens de paiement suivants :

- Virements / SEPA credit transfer : transferts non-urgents en euros entre clients de la zone SEPA, dont les conditions (sécurité et vitesse de transaction notamment) sont unifiées, que le virement soit national ou transfrontalier. Ce système permet en outre, pour un européen travaillant dans un Etat de zone EPC, de conserver son compte en banque dans son pays d'origine. Concernant les coûts de transactions des virements transfrontaliers, la Commission a présenté en avril 2018 une proposition visant à étendre les avantages introduits par le règlement (CE) n° 924/2009 aux consommateurs et aux entreprises des pays non euro. En vertu de cette proposition, tous les citoyens de l'UE pourront transférer de l'argent par-delà les frontières, en euros, au même coût que s'ils payaient une transaction nationale.
- Prélèvements / SEPA direct debit : permet de débiter le compte d'une personne à l'intérieur de l'EPC, sur simple requête du créancier lui aussi se trouvant dans la zone EPC.

B. Les nouveaux moyens de paiement en Allemagne : une inversion des tendances

1. Un tournant historique : vers une utilisation croissante de la carte de paiement en Allemagne

On peut clairement s'apercevoir que la carte de paiement est utilisée de plus en plus en Allemagne et en conséquence on constate un recul de l'utilisation de l'argent en liquide pour les transactions. On peut en effet remarquer une baisse de l'utilisation de l'espèce et en 2017 ces transactions se situaient à moins de 74% du total des paiements d'après une étude publiée par la Bundesbank.¹⁶ La carte de paiement a largement bénéficié de cette situation puisque son utilisation a augmenté de 6 points de 2014 à 2017. C'est principalement lors des sommes de plus de 50 euros que la part du cash connaît la plus importante diminution avec -7 points pour arriver à 39%.

Toutefois on constate que les Allemands dénoncent une ingérence des Etats-Unis concernant l'usage de leur monnaie fiduciaire. Carl-Ludwig Thiele qui est membre du directoire de la Banque fédérale d'Allemagne s'est à ce titre prononcé contre cette diminution de l'usage de la monnaie fiduciaire. Il voit en effet dans cette tendance des risques importants pour la souveraineté allemande. Il est « absolument convaincu que la monnaie fiduciaire gardera sa validité également à l'avenir ». ¹⁷ Yves Mersch, membre luxembourgeois du directoire de la banque centrale européenne a affirmé l'importance que représente à ses yeux la monnaie fiduciaire. Il a en effet déclaré : « La monnaie fiduciaire garantit la protection de la vie privée et assure donc des libertés fondamentales comme le droit à l'autodétermination en matière d'information, la liberté d'action et la liberté d'opinion ». Il a aussi réfuté la critique affirmant que la monnaie fiduciaire favoriserait les activités criminelles. Pour lui la monnaie fiduciaire est un vecteur d'égalité et permet aussi la participation à la vie de la société à l'ensemble des couches de la population.

2. les moyens de paiement sans contact : une utilisation modérée

Le paiement sans contact, permis grâce à la technologie NFC (Near Field Communication), utilise le principe du RFID (Radio Frequency Identification).¹⁸ Ce système de communication été développé par le français Philippe Maugars et l'autrichien Franz Amtann à la fin des années 90' dans les bureaux de Phillips¹⁹.

Il en existe deux types :

¹⁶ Deutsche Bundesbank, « Il n'y a pas lieu de semer une suppression complète de la monnaie fiduciaire », le 20/12/2018

¹⁷ Idem.

¹⁸ E-ticket Deutschland, 2015

¹⁹ Amélie Charnay, Philippe Maugars : le père français du NFC, 12 juin 2015

- Les puces dites actives, qui peuvent détecter et être détectées par d'autres NFC, présentes dans les Smartphones et objets connectés.
- Les puces dites passives, qui ne peuvent qu'être détectées ; on peut les retrouver dans les étiquettes, cartes d'identité ou encore les cartes de paiement.

Les puces NFC participent à la dématérialisation des moyens de paiement en passant par les téléphones ou montres connectées. Ainsi le marché du support de paiement se voit concurrencés par les fabricant de système d'exploitation de téléphone ; principalement Apple et Google. Ainsi les fournisseurs de cartes de crédits Visa, MasterCard, AméricanExpress collaborent déjà avec ApplePay²⁰ et GooglePay²¹ pour leurs solutions en Allemagne. GooglePay a déjà réalisé des partenariats avec certaines banques telles que Commerzbank, N26, Comdirect, mais ApplePay a su s'allier avec des partenaires tels que la DeutscheBank, ou l'opérateur téléphonique O2. Néanmoins les démarches des deux groupes technologiques sont différentes. Google ne tire aucune contrepartie financière lors de chaque transaction, ce sont les données qui l'intéressent. Apple affiche publiquement une volonté d'anonymiser les données de paiement, mais se rétribue avec la banque lors de chaque transaction. Ils affichent une volonté manifeste d'établir de nouveaux partenariats avec les acteurs allemands.

Dès 2014, comme en témoigne une étude commandée par GS1 Germany GmbH²², plus de 70% des allemands estiment que les portefeuilles électroniques dématérialisés sur mobiles prévaudront dans l'avenir. De plus, une étude sur les paiements mobiles de PWC publiée en mai 2017²³ montrent qu'aujourd'hui les méthodes fiduciaires sont préférées par les allemands et que les méthodes sans contact (mobile et carte) arrivent en dernière position. Il est également notable que si le choix était systématiquement laissé au consommateur, les méthodes sans contact sont les seules qui sont plus utilisées qu'elles ne le sont aujourd'hui. Toutefois il semblerait²⁴ qu'une crainte des vols de données reste par Apple, Google et Cie soient une des raisons qui pousse également les Allemands à conserver les échanges d'espèces. Ce qui expliquerait qu'en Allemagne plus de 70% des transactions effectuées par les Allemands soient toujours faites en espèces.

Il semble que l'*European Payments Council* pressentant l'accroissement de ces nouvelles méthodes de paiement sans contact, cherche à harmoniser au niveau Européen ces nouveaux usages avec les cartes SEPA²⁵.

²⁰ Michael Humpa, Apple Pay in Deutschland verfügbar, chip.de, le 11 décembre 2018

²¹, Christin Richter, Google Pay in Deutschland gestarte, giga.de, le 11 octobre 2018

²² Etude "Mobile in Retail 2014" par EHI Retail Institute GmbH

²³ Nikolas Beutin, Dagmar Schadbach, Mobile Payment Report 2017, PriceWaterHouseCoopers GmbH, mai 2017

²⁴ Michael Maish, Apple Pay n'enlèvera pas si vite aux allemand leur monnaie, Handelsblatt, le 11 décembre 2018

²⁵ Compte Rendu Réunion, du groupe inter-acteur des directives d'implémentations d'interopérabilité des cartes mobiles SEPA sans contact, le 9 mai 2018

3. l'arrivée des moyens de paiement en ligne

L'importance du e-commerce ne cesse de s'accroître partout dans le monde et l'Allemagne participe activement à cette expansion fulgurante. En Allemagne en 2017, le chiffre d'affaire de la vente à distance atteignait les 78,14 milliards d'euros.²⁶ Comme la vente à distance et le commerce sur internet ne cesse d'augmenter, il a fallu adapter les solutions, tant de facilités que de protection pour les usagers. Ainsi, de nombreuses plateformes de paiement en ligne ont vu le jour et se sont développées en Allemagne.

Il ne s'agit pas ici d'être exhaustif sur toutes les solutions existantes, car cela n'apporterait aucun éclairage précis sur la situation, mais plutôt de se concentrer sur les solutions qui ont le plus d'impact sur le territoire allemand. En moyenne, un e-shopper allemand dépense 1515 euros par an. Ils ont été 79 millions en 2017 à faire leurs achats sur internet.²⁷ Notons que leurs habitudes sont très différentes des Français. En effet, comme expliqué précédemment, la carte de paiement existe mais est toujours peu utilisée dans le pays. Les Allemands privilégient essentiellement le virement bancaire²⁸, aussi il leur a fallu adapter des solutions spécifiques à leurs habitudes.

C'est ainsi qu'ont vu le jour de nombreux mécanismes tels que des plateformes de paiement en ligne mais aussi des fournisseurs de services de paiement. Il y a donc un réel marché du e-commerce qui continue de croître.

En Allemagne, il s'avère que certains de ces mécanismes prennent plus d'importance que d'autres. En effet, on peut évoquer le fournisseur de services de paiement sur facture Klarna, également propriétaire notamment des solutions Sofort Banking²⁹ et Billpay³⁰, outils très plébiscités sur le territoire allemand. L'attention sera aussi portée sur Giropay, solution spécifiquement allemande et la plus utilisée par les citoyens germaniques. Enfin, on évoquera Paypal, solution américaine utilisée en Allemagne.

Sofort Banking est un des modes de paiement le plus populaire en Allemagne³¹, son système est basé sur le principe du virement bancaire. C'est un système de paiement en ligne qui permet aux « e-shoppers » d'être redirigés vers l'interface sécurisée de leur banque en ligne.

²⁶ Quentin Ebrad, *Le journal du net, Chiffre d'affaire de l'e-commerce en Allemagne, 60 milliards en 2014, il y a donc une croissance de 18 points en 4 ans. L'Allemagne est aujourd'hui classé 2^{ème} sur le marché du commerce en ligne, derrière le Royaume Uni et juste devant la France*, le 11 mai 2018

²⁷ Blog Lengow, Aout 2018, *L'Allemagne, dans le trio de tête des marchés e-commerce B2C en Europe*, Maud Leuenberger

²⁸ Le virement bancaire représente 39%, le paiement sur compte 29% et les cartes bancaires 19%.

²⁹ Tech Crunch, *Klarna Acquires Germany's Sofort For \$150M To Build A Formidable European Payment Network* [archive], Kim-Mai Cutler, 13 décembre 2013

³⁰ Olof Swahnberg, *Swedish payments firm Klarna buys Germany's BillPay* [archive], Reuters, le 6 février 2017

³¹ Mollie Support, *Comment fonctionne Sofort ? Sofort Banking est disponible dans 8 pays européens parmi lesquels l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique et la Suisse.*

Il suffira à l'utilisateur de vérifier le paiement, le montant et le bénéficiaire étant déjà pré-remplis par la plateforme.³² Le commerçant se contentera ensuite de confirmer la transaction. Étant l'un des outils les plus utilisés en Allemagne³³, il est important pour toutes les entreprises voulant se développer de s'en prémunir.

Parmi les solutions proposées par Klarna, on retrouve BillPay qui est une solution utilisant des moyens de paiement tels que le paiement sur facture³⁴, le paiement par mensualités³⁵ et le recouvrement direct. La plateforme de paiement est accessible aux pays suivants : Allemagne, Autriche et Suisse. Elle propose une garantie de paiement à 100%, ce qui permet de limiter les risques d'impayé pour les commerçants.

Giropay est un système de paiement en ligne adressé au marché allemand.³⁶ Il a été mis en œuvre par les banques allemandes et représente 16% de toutes les transactions allemandes en ligne. Ce système permet aux « e-shoppers » de payer de façon sécurisée sur le site de leur choix et à partir de leur compte en banque. Dans la mesure où le moyen de paiement préféré des allemands est le virement³⁷, Giropay repose sur un système de virement. Le fonctionnement est relativement simple ; quand il veut payer, le consommateur est redirigé vers Giropay s'il le choisit. Il lui suffit ensuite d'indiquer sa banque et son numéro de compte. Enfin, il sera redirigé vers sa banque en ligne où il devra se connecter. Le montant et le bénéficiaire sont automatiquement remplis. Il s'agira donc, pour le consommateur, de confirmer le virement, de la même façon qu'il le ferait en utilisant Sofort.

Parmi les solutions de paiement en ligne, il ne faut pas négliger l'existence de Paypal, géant américain en matière de paiement en ligne.³⁸ Cet outil repose sur le principe d'un portefeuille électronique avec lequel il est possible de payer des achats, de recevoir des paiements, et d'envoyer et recevoir de l'argent.

Même si les Allemands disposent de leurs propres solutions de paiement telles que décrites précédemment, il n'en reste pas moins que Paypal reste utilisé pour 10% des transactions du e-commerce allemand. En somme, on note qu'en Allemagne, où les achats en ligne

³² Il existe en fait 4 étapes pour l'utilisation de la plateforme : 1. Le consommateur choisit son pays et la banque avec laquelle il souhaite faire le paiement, 2. Le consommateur se retrouve sur l'interface de paiement sécurisé et il se connecte avec les détails de sa banque en ligne, 3. Le consommateur confirme le virement avec un code ou un lecteur de carte et 4. Le consommateur reçoit la confirmation de son virement ainsi que la confirmation de sa commande depuis la boutique en ligne.

³³ Blog Hipay, *Comment marche le paiement via Sofort Banking ?* Le 13 février 2015 Sofort Banking représentait en 2015 14% des parts de marché.

³⁴ Ce système permet aux clients de commander le produit en ligne et de le payer sur facture à réception.

³⁵ Ce système offre aux clients une facilité de paiement de l'article souhaité.

³⁶ Payline, *Giropay* par Rodolphe Garin, 29 novembre 2018. Aujourd'hui, plus de 1500 banques et caisses d'épargne sont affiliées à Giropay.

³⁷ Le virement bancaire est utilisé dans 51% de tous les achats en ligne.

³⁸ En 2017, paypal représente à lui seul 80 % de part de marché des paiements par voie électronique.

représentent une part importante du marché, plusieurs outils se font concurrence et ne cessent d'évoluer pour répondre le mieux possible aux attentes des consommateurs.

4. L'émergence de la blockchain : une techno révolutionnaire

La Blockchain est une technologie qui permet de stocker et de traiter des données de manière totalement décentralisée.³⁹ Cette technologie de réseau constitue un registre qui est stocké sur l'ensemble des serveurs de ses membres. Ce registre est infalsifiable car chacune des opérations doit être vérifiée par son écosystème. Il est aussi mis à jour en temps réel et permet d'effectuer les transactions de façon instantanée et sécurisée. Les personnes mettant à disposition du réseau leur puissance de calcul sont appelées « mineurs ». En échange, ils sont généralement rémunérés en cryptomonnaies.

Ces cryptomonnaies permettent d'effectuer des paiements de façon immédiate et à moindre coût que ce soit via des plateformes et des solutions de paiement qui acceptent ces nouvelles devises, ou alors via des banques qui désormais peuvent proposer ce type d'alternative pour émettre des paiements vers l'international. En Allemagne, les solutions de paiement Gocoin, BitPay, CoinbaseCommerce permettent aux commerçants de pouvoir accepter ce nouveau mode de rémunération. BitPay ou Skrill permettent à des particuliers de payer directement via ces devises.

Dans le cadre des banques, l'utilisation de ces cryptomonnaies se fait par le biais de la société américaine Ripple et de la monnaie qui porte le même nom, le Ripple (XPR). Pour effectuer ces virements instantanés, les banques achètent selon les montants indiqués par l'émetteur du virement du Ripple et l'échangent directement avec la banque du récepteur qui se chargera de vendre les cryptomonnaies reçues. Les grands noms du secteur bancaire allemand sont actifs sur le sujet, et clients de la firme nord-américaine tels que : Reisebank, Deutsch Bank, DZ Bank Germany ou encore CommerzBank.⁴⁰ Ces institutions financières échangent donc à l'international avec la blockchain de Ripple, Ripplenet. Cette Blockchain n'est pas publique et ne rémunère pas son réseau.

Si l'Allemagne a effectivement un fort attachement à la monnaie fiduciaire, les nouveaux entrants sur le marché du paiement en ligne renouvelle la donne. Comment s'organise la stratégie allemande pour faire face aux géants américains du paiement qui convoitent ce marché des paiements en ligne ?

³⁹ Richard Bradley, « La blockchain expliquée... en moins de 100 mots », Deloitte, le 10 avril 2018

⁴⁰ Kelly Jhonson, « RippleNet Grows to More Than 100 Financial Institutions », Ripple Insights, le 10 octobre 2017

II. La stratégie d'Outre-Rhin dans un contexte européen face à l'ingérence américaine

C. Les enjeux de la donnée en Allemagne

1. Le marché de la donnée : un enjeu pour les libertés individuelles et la souveraineté nationale

On observe aujourd'hui une réelle prise de conscience de la valeur marchande de la data. Au-delà d'être un simple fichier client, la data est un véritable actif de l'entreprise, sur lequel peut reposer sa stratégie. Cela s'explique en outre par le passage du big data (enjeu de collecter massivement de la data) à la smart data (enjeu d'analyser la data pour savoir quoi en faire), grâce à l'intelligence artificielle développée par les FinTech, en vue du profiling avec les données récoltées. Aussi, la révolution digitale actuelle pousse les entreprises à revoir leur organisation et leur modèle économique (data driven). Les entreprises réorientent leurs choix technologiques, recourent à des nouvelles compétences (data analyst, data scientist, data marketing, data intelligence...), et adoptent une nouvelle stratégie d'entreprise orientée exploitation intelligente de la data. Tout cela concourt à l'obtention d'une *smart data* qui fait effet de levier sur la croissance des entreprises.

Finalement les entreprises sont passées de la collecte à la prédiction, puis au profiling, leur permettant de comprendre les tendances qui se cachent derrière les chiffres, et de les analyser pour prévoir l'avenir et les goûts des consommateurs. Les entreprises peuvent ainsi prendre des décisions plus proches de la réalité et plus rapidement. Ces enjeux que représente le marché de la data peuvent conduire certaines entreprises en Allemagne à abuser de leur position dominante pour récolter des smart data. Concernant Facebook, c'est précisément la question que se pose la Bundeskartellamt dans son rapport conjoint avec son homologue de l'Autorité de la concurrence « competition law and data », du 10 mai 2016.

Une autre start-up a bien cerné ces enjeux du marché de la Data, et tente de lancer son projet « de bourse de la data ». L'entreprise allemande Data Fair Play propose aux allemands de céder volontairement leurs données, de quelque nature que ce soit, à l'entreprise qu'ils désirent.⁴¹ En échange de quoi les entreprises, si elles jugent opportune la data pour leur activité économique, rétribueront le volontaire. En réalité, Data Fair Play donne l'illusion à l'utilisateur qu'il contrôle entièrement la dispersion de ses données sur le web, et qu'il entre dans un schéma gagnant-gagnant avec les entreprises qui utilisent les datas pour le profiling.

⁴¹ Data Fair Play est une entreprise allemande de la FinTech. Cette entreprise est basée à Hambourg. Les allemands. Ce nouvel outil d'offre volontaire de ces data, n'est pas encore entré dans les usages allemands, la start-up n'en est qu'à sa phase de lancement et de recherches d'utilisateurs, afin de séduire des entreprises partenaires.

Aussi ces nouveaux enjeux de la *smart data*, notamment par le biais du profiling, pose la question de la souveraineté nationale des Etats et de la garantie des libertés individuelles des individus à disposer de leurs informations et de leurs vies privées comme ils l'entendent.⁴²

2. les solutions de paiement en ligne : une gestion non contrôlé des données

Avec l'émergence des nouvelles plateformes de paiement en ligne sont apparus de nouvelles possibilités de captation de l'information au niveau des transactions effectuées. Malgré une préférence européenne assez marquée chez les allemands avec Giropay ou les solutions du groupe Klarna, on observe que la question de la donnée est bien différente de ce qui peut apparaître comme évident par le consommateur.

En 2013, Sofort, l'une des plateformes allemandes les plus utilisées sur le territoire, est acquis par Klarna, fournisseur de services de paiement suédois proposant des solutions de paiement pour le commerce électronique (cf. Partie 1). Fondée en 2005 sous le nom de Kreditor, Klarna possède aujourd'hui plus de 20% du marché des ventes en ligne en Suède. En acquérant la société allemande Sofort, Klarna a récupéré une partie majeure du marché allemand de la vente en ligne.

En 2017, Klarna assoit sa position de premier plan sur le marché allemand en acquérant le service de paiement britannique BillPay, qui regroupe au total 12 millions de clients en Allemagne, en Autriche, en Suisse et aux Pays-Bas. La marque BillPay devrait d'ailleurs être petit-à-petit abandonnée.

En juin 2017, on apprend cependant que le géant américain Visa réalise un investissement important en fonds propres dans la société Klarna, avec une volonté commune de développer un partenariat. On ne peut donc que constater la volonté stratégique du géant américain d'investir un marché allemand autrefois verrouillé par l'utilisation culturelle du cash mais aujourd'hui en plein essor concernant l'utilisation des plateformes de paiements en ligne. On peut dès lors se poser des questions sur la récupération potentielle des données.

Le tableau ci-dessous recense les différentes manières dont les données bancaires sont collectées. Il convient néanmoins de faire preuve de prudence dans la mesure où l'analyse des politiques de confidentialité et des conditions d'utilisation de chacune de ces solutions de paiements restent bien souvent difficiles par manque d'informations claires et précises, caractérisant la difficulté de la traçabilité et de la transparence vis-à-vis des clients.

⁴² Mathilde P. - Gilles C. - Céline G. - Louis J. ECOLE DE GUERRE ECONOMIQUE, « les enjeux stratégiques du stockage des données », décembre 2018

Nom	Nationalité	Informations collectées	Traitement des données	Partage des données	Stockage
Klarna ⁴³	Suède	Informations personnelles et coordonnées Biens et Services commandés Informations financières Info techniques (périphérique, temps de chargement des pages ...) Position géographique	Qualité du service Pré-remplissage des champs de contact Envoie d'offre commerciales ciblées par Klarna Profiling	Prestataires de services et sous-traitants Revendeurs en ligne permettant le paiement par Klarna Agences d'évaluation de crédit et d'identité Autres sociétés du groupe Klarna : Billpay ... Autorités Entreprises de transport Agences de recouvrement	Au sein de l'union européenne
Sofort ⁴⁴	Suède	Idem à Klarna	Idem à Klarna	Idem à Klarna	Idem à Klarna
Billpay ⁴⁵	Suède	Informations personnelles Information sur les paiements :	Qualité du service Profiling	Sociétés du groupe Klarna Sous-traitants	Union Européenne

⁴³ Klarna, politique de confidentialité, consulté le 19/12/2018

⁴⁴ Sofort, politique de confidentialité, consulté le 19/12/2018

⁴⁵ Billpay, politique de confidentialité, consulté le 19/12/2018

		<p>coordonées bancaires, informations de facturation</p> <p>Biens et services commandés</p> <p>Informations financières</p> <p>Info techniques (périphérique, temps de chargement des pages ...)</p>	<p>Offres commerciales ciblées</p> <p>Traitement des paiements</p> <p>Vérification des crédits</p> <p>Prévention contre la fraude</p>	<p>Commerçants utilisant la solution</p> <p>Agences d'évaluation de crédit et d'identité</p> <p>Autorités</p> <p>Les données ne sont pas vendues à des tiers à des fins promotionnelles</p>	
Giropay ⁴⁶	Allemagne	<p>Données personnelles et coordonnées</p> <p>ID Giropay</p> <p>Adresse IP lors des transactions</p> <p>Les données de paiement ne sont pas collectées</p>	<p>Recherche de transaction pour l'utilisateur.</p> <p>Pas de profilage</p>	<p>Sous-traitants : SERVISCOPE AG (Allemagne)</p> <p>Autorités</p>	Non déclaré
Adyen ⁴⁷	Pays-Bas	<p>Informations personnelles et coordonnées</p>	<p>Qualité du service</p> <p>Envoie d'offre commerciales</p>	<p>Prestataires externes</p>	<p>Les données peuvent être stockées hors de l'union</p>

⁴⁶ Giropay, politique de confidentialité, consulté le 19 décembre 2018

⁴⁷ Adyen, politique de confidentialité, consulté le 19 décembre 2018

		<p>Biens et Services commandés</p> <p>Informations financières</p> <p>Info techniques (périphérique, temps de chargement des pages ...)</p> <p>Position géographique</p>	ciblées par Klarna		euro-péenne
<p>Paypal</p> <p>48</p>	Etats-Unis	<p>Informations personnelles et coordonnées</p> <p>Biens et Services commandés</p> <p>Informations financières</p> <p>Informations personnels et financières des destinataires</p> <p>Info techniques (périphérique, temps de chargement des pages ...)</p> <p>Position géographique</p>	<p>Qualité du service</p> <p>Pré-remplissage des champs de contact</p> <p>Envoie d'offre commerciales ciblés par Klarna</p> <p>Profiling et création de bases de données pour des tiers à des fins commerciales</p>	<p>Membres de la société paypal</p> <p>Institutions financières partenaires</p> <p>Prestataires externes</p> <p>Base de données à des tiers à des fins commerciales</p> <p>Agences de recouvrement</p> <p>Autorités</p>	Non spécifié

⁴⁸ Paypal, politique de confidentialité, consulté le 19 décembre 2018

Malgré une préférence européenne, il est ici évident que les données personnelles des utilisateurs font aussi parti du prix à payer pour utiliser ces solutions de paiement. Le prestataire qui apparaît comme le plus impliqué dans la préservation des intérêts des consommateurs est GiroPay qui a un coût financier bien supérieur aux autres solutions. A noter que GiroPay et son prestataire SERVISCOPE AG ne sont absolument pas transparents sur le lieu de stockage des données.

3. La blockchain : l'illusion de l'anonymat

Comme évoqué précédemment, la technologie de la Blockchain conduit à nous interroger sur la question de l'anonymat et de la confidentialité des transactions. Pour rappel, la Blockchain donne accès à ses membres à un registre décrivant l'ensemble des transactions effectuées sur celle-ci avec les clés publiques de l'émetteur et du destinataire ainsi que les montants transférés. Il est donc ici possible de retracer l'ensemble des transactions effectuées par un individu dès lors que l'on peut le relier avec sa clé publique, lors de la réception d'un paiement ou de la fuite de certaines données personnelles. A ce sujet, la plateforme Skrill déclare dans sa politique de confidentialité que : « la transmission d'informations via Internet n'est pas complètement sécurisée ».

Malgré la complexité de la question et les sujets qui sont soulevés, le ministre des finances adopte une position politique plutôt favorable, considérant depuis 2015 les cryptomonnaies comme équivalentes à la monnaie dite « traditionnelle » et y appliquent la même réglementation.⁴⁹

D. La stratégie allemande : une réaction limitée face à l'agressivité américaine

1. Une stratégie nationale d'un cloud computing mise à mal par l'ingérence économique

a) Un cloud computing national

L'Allemagne réfléchit depuis plusieurs années à une stratégie nationale de stockage des données émanant de ces citoyens. Une note réalisée par l'ambassade de France en Allemagne développe explicitement cette stratégie dans un document intitulé « La R&D pour le Cloud

⁴⁹ Arrêté du ministère des Finances allemand datant du 22 octobre 2015

Computing en Allemagne : un potentiel reconnu pour les entreprises et administrations, mais un réel débat sur la sécurité des données ». ⁵⁰

Le 5 octobre 2010, Rainer Brüderle, ancien ministre fédéral de l'Economie et de la Technologie, présentait officiellement le PACC (Programme d'Action en faveur du Cloud Computing), un projet qui s'inscrivait dans le programme plus vaste intitulé « Deutschland Digital 2015 » : littéralement « l'Allemagne numérique en 2015 ».

L'année suivante (2011) se tenait le CeBIT à Hanovre, congrès annuel de la transformation digitale avec bon nombre de conférences sur le sujet du Cloud Computing. L'inquiétude majeure exprimée par les acteurs publics et industriels auditionnés se concentrait en effet autour du besoin très important de confiance et de sécurité nécessaire au développement d'un tel système, « les données personnelles ou stratégiques étant en effet confiées à des serveurs – et donc acteurs distants ».

A travers ce programme, le gouvernement fédéral souhaitait particulièrement développer des services Cloud sur le territoire allemand. Toutefois ce plan d'action avait plus une finalité économique que purement géostratégique. L'objectif premier était de permettre pour les PME l'augmentation de la puissance de leur systèmes informatiques et donc optimiser leurs systèmes et, parallèlement, de simplifier les démarches administratives, juridiques et techniques.

b) Une logique économique : faire de l'Allemagne une république numérique

La volonté allemande s'est tout particulièrement cristallisée le 14 mars 2016 dans la personne de Sigmar Gabriel, alors ministre de l'Economie. A l'occasion de CeBIT de la même année, il a annoncé son plan pour le monde digital allemand, tablant notamment sur la cybersécurité et la fibre « made in Germany » pour accompagner les PME dans leur digitalisation. Ce plan s'inscrit dans la « Neue digitale Strategie 2025 » du ministre, ayant pour objectif l'optimisation des process numériques des PME, celles-ci constituant le socle de l'économie du pays. ⁵¹ Ce plan est mis à jour en août 2018 avec la publication de « Forschung und Innovation für die Menschen, Die Hightech-Strategie 2025 ». ⁵²

Celui-ci s'inscrit dans un contexte où le constat d'un débit internet très insuffisant sur l'ensemble du territoire allemand demeure assez handicapant. Si en Corée du Sud, 53% des citoyens ont accès à un débit de plus de 15Mb/s, en Allemagne ce n'est le cas que pour 15%...

⁵⁰ Ambassade de France en Allemagne, « La R&D pour le Cloud Computing en Allemagne : Un potentiel reconnu pour les entreprises et administrations, mais un réel débat sur la sécurité des données », le 20 septembre 2011

⁵¹ France Diplomatie, BMBF : Lancement de la nouvelle « HighTech Strategie 2025 », par Clarisse Bréhier, le 16 octobre 2018

⁵² « Recherche et Innovation pour le peuple », *La stratégie high-tech 2015*, Ministère fédéral (allemand) pour l'Education et la Recherche, août 2018

Pour cette raison le gouvernement allemand entend investir sur une décennie 100 milliards d'euros, et en particulier dans les zones reculées.

Dans le rapport datant de mars 2016, le ministère de l'Economie consacre trois pages (sur soixante) à la sécurisation des données personnelles via le Cloud Computing. En effet, il est expliqué que « la transformation numérique exige un changement de paradigme dans la politique des données, qui deviennent la véritable ressource centrale de l'économie numérique. L'ensemble de ces données, toujours plus précises les unes que les autres, sont mesurées, mises en réseau et commercialisées. Dès lors, le fil directeur ne doit plus être de collecter ou d'éviter la collecte des données, mais bien la sécurisation de celles-ci au profit d'une « souveraineté des données individuelles » : les citoyens doivent pouvoir être certains que leurs données sont protégées contre toute utilisation abusive ; utilisateurs et consommateurs doivent être en mesure de prendre des décisions souveraines quant à l'utilisation de leurs données. »⁵³ La sécurité et la protection des données en Allemagne doivent être renforcées de manière durable et efficace. L'accent est particulièrement mis sur les infrastructures TIC qui doivent être fiables et sûres afin de permettre à l'Allemagne de rester compétitive dans un avenir aujourd'hui proche. D'après une enquête réalisée par l'Association allemande des industries du numériques (Bitkom) réalisée en 2015 et rapportée dans le rapport, les dommages causés à l'économie allemande par la cybercriminalité, l'espionnage industriel et les actes de sabotage se sont élevés à 51 milliards d'euros, d'où l'enjeu de sécuriser les données.

Parmi les réponses envisagées dans le rapport, la création d'un répertoire national du numérique semble constituer un premier pas vers la promotion d'une certaine forme de souveraineté nationale en matière de gestion des données. Il s'agirait en effet de recenser et d'organiser un suivi continu des entreprises allemandes ayant des compétences spécifiques avérées dans le numérique, et de promouvoir spécifiquement les technologies et les compétences clés nécessaires au maintien et à la construction de la souveraineté numérique allemande.

Une deuxième réponse envisagée est celle de la création d'un label européen pour certifier la protection des données par des solutions des Cloud Computing dites « Trusted Cloud », c'est-à-dire un service de stockage des données qui soit fiable. « C'est ainsi que nous posons les jalons de la sécurité et de la fiabilité des transactions électroniques dans toute l'UE. » En consultant le « Catalogue des critères pour service Cloud », correspondant au cahier des charges d'un exemple d'entreprise pouvant prétendre à la labélisation « trust cloud », on observe que les conditions ne vont pas bien loin...⁵⁴ En effet, seule la mention du nom et d'autres éléments descriptifs sur le fournisseur de cloud et les différentes solutions proposées sont requises, donc *in fine* cela n'encourage évidemment pas réellement les entreprises allemandes à se tourner vers des solutions de stockage des données allemandes.

⁵³ Traduction en français du rapport allemand

⁵⁴ Ministère fédéral de l'Economie et de l'Energie, « Catalogue de critères pour services cloud », février 2016

Dans la sécurisation géostratégique des données, on peine donc à percevoir une réelle volonté des pouvoirs publics allemands de stocker celles-ci via des solutions allemandes opérant sur le territoire allemand. On reste donc en effet sur une logique purement économique de développement de l'infrastructure « safe » et efficace pour éviter une perte d'argent excessive plus qu'une réelle volonté de conserver une souveraineté sur la gestion et le stockage des données personnelles de ses citoyens.

On ne peut donc que constater une logique très économique et commerciale : aider l'économie allemande à se développer et attirer les investisseurs. Les enjeux géostratégiques liés au développement de clouds nationaux ne sont pas encore réellement pris en compte par les autorités allemandes. Toutefois il convient de préciser que l'Allemagne se place plutôt bien dans la course à la cybersécurité. En effet, sa législation solide sur la protection des données lui sert d'argument pour conserver sur son territoire le stockage de ces données. Culturellement, les entreprises allemandes semblent également assez chauvines : toujours selon Bitkom, 83% souhaitent que leurs données restent stockées sur leur territoire national.⁵⁵

Mais encore une fois, c'est l'intérêt économique qui entre en jeu et non l'argument géostratégique. Le géant américain Microsoft a bien compris cette idée et a habilement manœuvré pour assaillir le marché national allemand du stockage des données. En effet, cette tendance nationale ne lui a pas échappé et c'est la raison pour laquelle il a parfaitement bien vendu lors du CeBIT 2016 à Hanovre le fait d'avoir installé sur le territoire allemand des data centers (centres de données) à des fins de services de cloud, en prenant bien soin d'afficher le fait d'avoir donné les clefs de ces derniers à l'allemand Deutsche Telekom, le géant allemand de la téléphonie, affichant de ce fait son « indépendance ».

c) Le cloud act américain

En réponse au RGPD, la loi européenne de protection des données, les américains ont puissamment renforcé leur extraterritorialité juridique et balaie d'un revers de main l'ensemble des nouvelles réglementations sur la confidentialité des données personnelles en Europe. Imaginé par l'actuel président des Etats-Unis Donald Trump, dans la continuité du Patriot Act censé lutter contre le terrorisme, le Cloud Act permet à présent à la justice américaine d'exiger un accès à l'ensemble des données électroniques contenues ou transitant par des clouds détenus par des entreprises américaines.⁵⁶ Avec ce texte, les Américains s'octroient ouvertement un permis officiel d'espionnage. Plus question pour l'Allemagne de compter sur

⁵⁵ L'Usine Digitale, Cebit 2016 : « L'Allemagne aussi se rêve en République numérique... en 2025, par Nathalie Steiwer », le 14 mars 2016

⁵⁶ Department of Justice, Statement of sujet raman associate deputy attorney general department of justice before the subcommittee on crime and terrorism committee on the judiciary united states senate at a hearing entitled "cyber threats to our nation's critical infrastructure", le 21 août 2018

des *datas centers* de Microsoft, même si leurs clefs sont détenues par l'Allemand Deutsche Telekom : le Department of Justice peut à tout le moment et arbitrairement exiger du géant de son territoire un accès aux données qu'il collecte à travers l'Europe et le monde.⁵⁷

2. Stratégie nationale de protection des données

a) La législation allemande pour renforcer la protection des données RGPD et loi fédérale

L'industrie du biométrique et du RFID⁵⁸ promeuvent une sécurisation de l'information. Ces industries favorisent l'utilisation de données personnelles à l'échelle internationale. Pour Exemple MasterCard Identity Check est un moyen de paiement biométrique appartenant à la société MasterCard. Les données qui transitent par ces moyens de paiement se retrouvent potentiellement sur des serveurs américains et seraient par ce biais automatiquement consultés par les Etats-Unis. Toutefois le peuple allemand reste méfiant et continue à utiliser majoritairement la monnaie fiduciaire afin de contrer ce en quoi il n'a pas confiance. Dans cette logique de protection de la vie privée et de la méfiance quant aux nouveaux moyens de paiement l'Allemagne semble très centrée sur la protection de données personnelles : La loi fédérale sur la protection des données définit la signification particulière des droits de la personnalité de chaque personne. L'un de ces droits fondamentaux est celui de l'autodétermination informationnelle. Dans un arrêt historique, la Cour constitutionnelle fédérale a déclaré que chacun était libre de décider de la publication et de l'utilisation de données à caractère personnel.⁵⁹

De nouvelles lois viennent durcir la nouvelle réglementation RGPD en Allemagne: « l'article 38 de la loi allemande précise que toutes les entreprises dont au moins 10 salariés travaillent de manière continue au traitement automatisé des données doivent nommer un délégué à la protection des données. »⁶⁰

Le règlement sur la violation de la protection des données directement lié à la Loi Fédérale sur la Protection des données, met en avant des sanctions pouvant aller jusqu'à 300 000€ et 2 ans d'emprisonnement.

b) Le RGPD : renforcer la souveraineté individuelle des données

"Le nouveau règlement de base de l'Union européenne vise à harmoniser les différentes lois en matière de protection des données en Europe, dans le but de mieux

⁵⁷ Michael Guilloux, *Developpez.com, USA : le DoJ obtient un nouveau mandat pour contraindre Microsoft à fournir des données stockées en Irlande*, le 4 avril 2018

⁵⁸ La radio-identification, le plus souvent désignée par le sigle RFID (de l'anglais radio frequency identification), est une méthode pour mémoriser et récupérer des données à distance en utilisant des marqueurs appelés « radio-étiquettes » ; Cette technologie est utilisée pour le paiement sans contact notamment.

⁵⁹ *datenschutz.org, Qu'est ce que le RGPD ?*, consulté en décembre 2018

⁶⁰ *svp.com, Le RGPD la nomination du dpo en Allemagne*, 28 juin 2018

protéger et protéger les informations personnelles dans le contexte d'un monde numérique en mutation rapide", a déclaré Jens-Thorsten Rauer, directeur du secteur Banques et marchés de capitaux Nord et Central.

Applicable depuis le 25 mai 2018 le RGPD (Règlement général sur la protection des données) désigne un règlement européen et il a donc une application immédiate dans les différents pays de l'Union européenne. Il a pour objectif d'augmenter la transparence, la sécurité et la protection des données, il garantit aussi des règles uniformes applicables à l'ensemble de l'Union européenne. Il permet une harmonisation des réglementations concernant la protection des données. Afin d'adapter la législation allemande sur ces données aux nouvelles dispositions du RGPD, le Bundestag a voté une nouvelle loi sur la protection des données en avril 2017.

Le RGPD a de nombreuses conséquences pour les clients de banques concernant certains de leurs droits tel que le droit à l'information. Pour les usagers cela représente une avancée car cela renforce la protection des données. Toutefois les banques allemandes se sentent pour la plupart insuffisamment préparées à l'introduction du RGPD. 56% des directeurs de banque ont indiqué que leur banque n'était pas assez prête pour se conformer au nouveau règlement d'après les conclusions de l'étude DXC « EU Data Protection DSGVO » réalisée en mai 2018.

c) Le DSP2 : un marché européen homogénéisé des moyens de paiement

C'est l'abréviation de *Payment Services Directive 2*, traduit en français « Directive sur les Services de Paiement ». Cette directive européenne fait suite à la PSD1 qui avait comme objectif de mettre en place les bases d'un marché européen homogène pour les paiements (SEPA : Single Euro Payment Area). Cette directive DSP2 est entrée en vigueur en décembre 2017 et elle modifie en profondeur le marché des paiements⁶¹. Le but de DSP2 est d'aller plus loin car elle ouvre le marché uniformisé des paiements à d'autres acteurs que les institutions financières.

Avec cette nouvelle directive les banques perdent le monopole sur les données de comptes des clients qu'elles avaient jusqu'à présent. DSP2 oblige aussi les acteurs du secteur des paiements à repenser leurs stratégies dans un marché en constante mutation. Les transactions financières doivent être simplifiées et améliorées avec elle⁶². La directive DSP2 permet à de nouveaux acteurs du monde de la fintech de venir sur le marché du paiement et cela suscite plus de concurrence entre les différents acteurs permettant en conséquence aux consommateurs d'avoir un plus large choix. Pour les systèmes d'information des banques le DSP2 permet la création d'un marché digital unique pour 2020. Un important changement est

⁶¹ CBC Banque et Assurance, *Un marché européen homogénéisé des moyens de paiements*, page consulté en décembre 2018

⁶² Fintecsystems, *DSP2 hier, aujourd'hui et demain : les informations les plus importantes sur la directive relative aux services de paiement*, page consulté en décembre 2018

introduit aux prestataires de service de paiement fournissant des comptes qui concernent par exemple les banques Volksbank et aussi Raiffeisenbanks. Ces banques devront par exemple donner aux fournisseurs tiers un accès aux comptes de leurs clients, toutefois si les clients ont donné l'accord.

L' « open banking » est un concept développé à travers cette directive européenne. Cela désigne le fait pour les banques de partager les données qu'elles possèdent avec d'autres services bancaires. Il s'agit d'un lien entre les banques et des services financiers. Il paraît pourtant étonnant d'utiliser le terme « ouvert » pour évoquer des données bancaires. Ces dernières devraient normalement répondre à des logiques de « fermeture » ou de sécurisation importante. Ce concept permet deux choses, parmi lesquelles la mise à disposition de données qui ne sont pas directement liées aux individus mais aussi la mise à disposition de données purement clientèles. Ce partage des données se fait par le biais d'Application Programming Interface API.

Il faut rappeler que sans les Fintechs et le développement de leurs outils, cet « open banking » pourrait difficilement fonctionner. Il se développe à travers un certain nombre d'applications mobiles, notamment des applications de gestion financière auxquelles les comptes bancaires sont liés.

3. Influence des acteurs allemands sur les moyens de paiements : entre stratégie nationale et stratégie européenne

a) Influence allemande de la BCE

1) Une neutralité contestable de la BCE

En Allemagne les nouveaux moyens de paiements qui voient le jour sont le résultat d'une influence certaine par différents acteurs. Malgré son devoir de neutralité, la Banque Centrale Européenne tire sa politique économique du modèle économique allemand. Son siège se trouve à Francfort tout comme celui de la BCA (Banque centrale allemande). La tribune relève d'ailleurs dans un de ces articles la perte de neutralité de la BCE dû à son implantation en Allemagne.⁶³

L'Allemagne pratique et impose à l'Union européenne la stratégie de désinflation compétitive, c'est-à-dire l'accroissement des exportations par la réduction des salaires. « L'Allemagne a créé l'un des meilleurs secteurs à bas salaire en Europe », se félicitait M. Schröder en 2005, lors du Forum économique mondial de Davos. Par cette politique de lutte contre l'inflation, la BCE fait pression sur les salaires des États membres de la zone euro. En cela la BCE est un acteur d'influence de l'Allemagne.⁶⁴

⁶³ Michel Santi, *La BCE est-elle noyautée par les allemands ?* - 7 mai 2018

⁶⁴ *Ibidem*

La présidence de Mario Draghi, ancien dirigeant de la BCE qui a fait ses armes chez la grande banque d'investissement américaine Goldman Sachs, pourrait laisser penser sans toutefois l'affirmer, que s'exercerait une influence américaine au sein de la BCE. Il a d'ailleurs été soupçonné lors d'affaires douteuses. Pascal Canfin le soupçonnait notamment d'être directement impliqué dans l'échange de swaps avec des pays en difficulté (dissimulation de déficit public contre rémunération : ex : Grèce).⁶⁵

Si toutefois la BCE avait pu connaître une période plus ou moins « américanisante » avec Mario Draghi ; le favori actuel pour reprendre sa direction est l'actuel dirigeant de la BCA Jens Weidmann. Cette nouvelle présidence accentuerait le contrôle de l'Allemagne sur la BCE. De cette manière l'influence des acteurs allemands sur les nouveaux moyens de paiement serait non seulement fortement nationale mais se ressentirait dans toute l'Europe.

Nous noterons toutefois que les Allemands sont encore très attachés aux échanges de monnaie fiduciaire, avec toutefois une hausse ces dernières années de l'utilisation de la carte bancaire. Pourtant en 2017, 74% des transactions se font encore en espèces.⁶⁶ Les sociétés allemandes sont donc à même d'introduire de nouveaux services et produits qui nécessitent la création de nouveaux moyens de paiement ou du moins l'utilisation de ceux-ci.

2) les TIPS : Contrer visa et master card

Le 30 Novembre 2018, La Banque Centrale Européenne a lancé son nouveau moyen de paiement instantané surnommé « TIPS » qui signifie Target Instant Payment Settlement. Ce moyen de paiement peut être utilisé par l'ensemble des acteurs économiques dans la zone euro. Cet élément peut être interprété comme une tentative de réponse à la supériorité des Etats-Unis sur les cartes bancaires et le marché du paiement numérisé.

Ce système permet le transfert d'argent de manière instantanée en ligne sur l'ensemble de la zone euro. Les individus ou les entreprises possédant un compte bancaire ouvert par les banques dans une banque centrale pourront bénéficier de ce service rapide et très peu coûteux. Aujourd'hui seul une petite dizaine de banques européennes sont dans ce système. Deux de ces banques sont allemandes. Bien que ce système soit encore très peu répandu, la BCE a volonté à faire adhérer une large majorité au dispositif.

Dans l'article publié dans le journal La Croix⁶⁷ par Michel Waintrop, le 30 Novembre 2018, intitulé : « La Banque centrale européenne lance un moyen de paiement instantané », l'auteur

⁶⁵ Professor Mario Draghi Joins Goldman Sachs [archive] - Communiqué de presse Goldman Sachs, 28 janvier 2002

⁶⁶ Delphine Cuny, Historique ! Les Allemands délaissent le cash pour la carte, La Tribune, le 15 février 2018

⁶⁷ Michel Waintrop, La Croix - La Banque centrale européenne lance un moyen de paiement instantané - le 30 Novembre 2018

rappel la volonté de la BCE de concurrencer le système des cartes bancaire et diffuser un modèle de paiement européen et électronique. Par ce projet, la BCE exprime donc le fait que l'Europe a perdu la « bataille » de la carte bancaire et exprime sa volonté d'emmener les GAFAM et les Etats-Unis sur un nouveau sujet de rapport de force : celui de la finetech.

« La démarche de la BCE est en quelque sorte politique, analyse Christopher Dembik, chez Saxo Bank. Il s'agit d'une volonté de souveraineté alors que le système bancaire européen reste dépendant d'acteurs étrangers et du dollar en ce qui concerne les transactions internationales. En outre, une position dominante des géants numériques poserait non seulement des problèmes de régulation monétaire mais aussi d'éthique. On pourrait difficilement contrôler la commercialisation de leurs données sur les utilisateurs de leurs services. »

Par ce projet, la BCE exprime le fait que l'Europe a perdu la « bataille » de la carte bancaire et exprime sa volonté d'emmener les GAFAM et les Etats-Unis sur un nouveau sujet de rapport de force : celui de la finetech. On peut imaginer que ce système séduira une large partie de la population allemande qui se tourne de plus en plus vers les paiements par virement. En effet les virement concernent aujourd'hui 35% des paiements.

b) RFID et biométrie : de nouveaux moyens de paiements poussés par la BCE

Ces nouveaux moyens de paiements RFID sont des marqueurs permettant de récupérer des données à distance. Ces puces électroniques contiennent des identifiants et autres données complémentaires. La technologie RFID permet également le paiement à distance, que nous retrouvons entre autres de nos jours sur les cartes de paiement équipées d'un système sans contact.

La Banque Centrale Européenne avait pour but premier d'ajouter des puces RFID sur les billets afin d'augmenter leur sécurité et de combattre les crimes monétaires, tels que la falsification, la contrebande d'argent, le blanchiment d'argent, etc. Ces puces RFID rendant les billets plus facilement traçables.⁶⁸

⁶⁸ RFID: An Anticounterfeiting Tool, 4 Surprising Anticounterfeiting Applications for RFID, le 1^{er} novembre 2015

Nous trouvons des avantages et inconvénients aux technologies RFID et aux moyens à reconnaissance biométrique :

Technologie	Avantages	Inconvénients
FID / Biométrie	Rapidité, Anti-Fraude, Anti-Usurpation d'identité,	<ul style="list-style-type: none"> • Vie privée en danger (stockage et trafic de données personnelles) , surveillance facilitée des individus, • Perte du libre arbitre si les moyens de paiements finissent par ne laisser place plus qu'à ces types de paiements par la suite.

Les moyens de paiements qui devraient connaître un réel essor au cours des prochaines années sont les moyens biométriques. Empreintes digitales, scanner rétinien, empreintes vocale et ajouté à cela le développement de la technologie RFID, sont des outils de paiements en pleine expansion. MasterCard Identity Check a fortement développé la validation de paiement par empreinte digitale et scanner rétinien. Eye Verify société américaine a été rachetée par Alibaba, celle-ci vient concurrencer MasterCard Identity Check sur le domaine du scanner rétinien comme nouveau moyen de paiement.

Toujours dans une supposition ou la BCE subit une forte influence Allemande, nous notons qu'elle est alors l'un des investigateurs des TIPS (Target Instant payment settlement), ce nouveau type de paiement instantané permet une transaction en l'espace de 10 secondes. Seule les banques de l'UE pourront se doter de ce nouveau moyen de paiement. Le lancement a été effectué le 30 novembre 2018. Cela tend vers une digitalisation et harmonisation des moyens de paiements, rapidité, faible cout et protections des données sont les maîtres mots de ces projets.⁶⁹

c) Un système de paiement européen indépendant ?

Comme ce fût explicité dans la première partie (Cf. Supra I.A.4), le SEPA est un moyen de paiement transnational harmonisé dans le cadre des virements et des prélèvements.

⁶⁹ Gautier Virol - TIPS, le nouveau système européen de paiement instantané, L'Usine Digitale - le 3 décembre 2018

L'ambition affichée par la Banque Centrale Européenne et la Commission Européenne est *in fine* la compétitivité de l'Euro.

Néanmoins, au regard de deux autres projets d'unification des moyens de paiements qui sont à l'étude - dont un laissé lettre morte - , l'interrogation est faite quant à la volonté de certains Pays européens, comme la France et l'Allemagne, de récupérer une souveraineté dans la géographie des stockages de Data émanant des moyens de paiement.

En effet, la Commission Européenne et la Banque Centrale Européenne, en lien avec les opérateurs bancaires (banques et Visa et MASTERCARD notamment) et de téléphonie, dans le cadre de SEPA, travaillent à un projet d'unification de deux moyens de paiement supplémentaires.⁷⁰

En outre, en 2008, a été lancé un groupe de réflexion, à l'initiative des banques franco-allemande, un projet de système de carte paneuropéen baptisé « projet Monnet»⁷¹, dans le cadre du SEPA. Ce projet concourrait à l'unification des transactions par carte de paiement / SEPA card payment et à œuvrer pour l'interopérabilité des cartes et des supports de paiement (supports, terminaux et logiciels). L'enjeu est d'avoir les mêmes facilités, et les mêmes avantages que les transactions avec les cartes nationales. L'autre enjeu était de contrer les géants américains Visa et Mastercard qui dominent le marché européen et mondial. Le projet fût abandonné en 2012, en raison du contexte de crise économique et financière et d'un lobbying de Visa et MASTERCARD auprès de la Commission Européenne, instauré de longue date.

En effet, à titre d'exemple :

- 1) MASTERCARD ⁷² en 2017 avait deux lobbyist acrédités, 19 rendez-vous avec la commission sur les sujets du SEPA, marché unique, du PSD.
- 2) Quant à Visa Europe⁷³ en 2017, l'entreprise a eu 6 rendez-vous à la commission notamment sur les sujets du SEPA, du marché unique, du e-commerce.

Néanmoins, la Banque de France a annoncé en juillet 2018, sur son site internet, qu'il réside encore une volonté politique d'indépendance de la part de la commission européenne, vis à vis des géants américains, « en favorisant l'émergence d'un système de paiement par carte européenne».

Aussi, ce projet de carte européenne qui ressurgit de temps à autre dans le débat politique des pays européens, et notamment l'Allemagne, laisse croire qu'ils ont pris à minima

⁷⁰ MCP II Gs, Procès-verbal approuvé 13ème réunion du groupe multipartite ad hoc sur les lignes directrices de mise en œuvre de l'interopérabilité des cartes SEPA sans contact mobiles

⁷¹ Anne Guigné, *Le projet de carte unifiée européenne est enterré*, le Figaro, 23 avril 2012

⁷² Banque de données lobbyfacts.eu, consultée le 19 décembre 2018

⁷³ *Ibidem*

conscience que les moyens de paiement sont des outils de puissance de l'État américain. Dans les faits, une carte européenne pour contrer Visa et MASTERCARD paraît inenvisageable.

En outre, si l'Allemagne a une volonté politique de stockage des datas sur son territoire, et bien qu'elle s'est dotée d'un système juridique encore plus protecteur des données que le RGPD, ou qu'elle s'inquiète des dernières avancées technologiques dans les nouveaux moyens de paiements ; la réflexion en matière de transaction internationale comme enjeu de puissance, reste encore limitée, et les tentatives pour contenir l'ingérence américaine dans les outils de paiements, vaine.

1) SWIFT, un système de transaction international qui domine le marché des transactions internationales.

L'analyse du système SEPA est donc à croiser avec les moyens de paiement sous contrôle américain SWIFT, afin de mettre en confrontation les systèmes des deux blocs géographiques, et de tenter si cela est possible d'observer les éléments de rapports de force.

L'entreprise Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunication – SWIFT- , et son réseau du même nom, est une coopérative belge fondée en 1973. Celle-ci est détenue et contrôlée par ses adhérents parmi lesquels se trouvent les plus grosses banques mondiales, représentant 11000 institutions mondiales, dans plus de 200 pays et territoires⁷⁴.

SWIFT est le premier fournisseur de services de messagerie financière sécurisée. Son réseau permet de connecter les banques et les entreprises du monde entier pour permettre les transactions internationales dans différentes devises. Cela représente environ 28,1 millions de transactions par jour ce qui en fait le principal acteur au niveau du traitement des transactions bancaires internationales.

⁷⁴ Base de données de swift.com, consultée le 19 décembre 2018

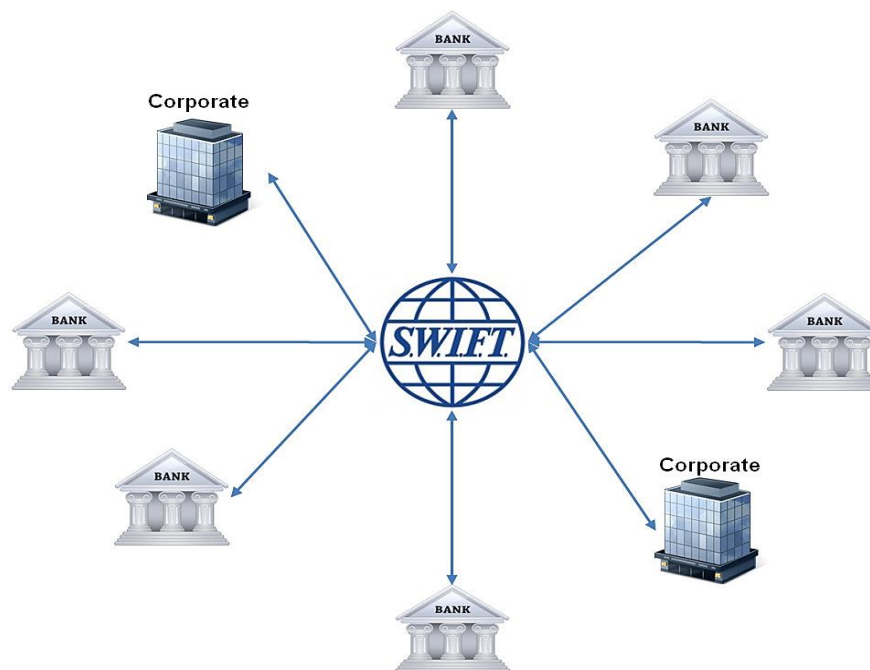


Figure 2 : Le réseau SWIFT®

Schéma du réseau SWIFT et du chemin des messages financiers⁷⁵

Le trust de SWIFT dans les transactions internationales soulèvent plusieurs problématiques quant à l'indépendance des pays membres de la zone EPC, dont l'Allemagne, plusieurs signaux courent dans le sens d'une hégémonie américaine dans la coopérative belge :

- Si SEPA permet une unification dans le traitement des virements et prélèvements bancaires en Europe, il n'est cantonné qu'aux échanges en Euros, dans la zone EPC. SWIFT intervient donc aussi dans la zone EPC concernant les transactions nationales et transfrontalières dans des devises différentes. En outre, du fait de l'utilisation du code BIC et du système de messagerie financière, l'intermédiation est encore présente dans le système SWIFT, renforçant ainsi les suspicions de captations des données.

En complément de ce constat, il est à noter, comme l'indique le site EuropaFacts (qui recense l'action des lobbyistes auprès de la Commission Européenne) que SWIFT exerce un lobbying auprès de Bruxelles sur les sujets de la régulation SEPA et du DSP2⁷⁶.

⁷⁵ Comprendrelespaiements.com, Le réseau SWIFT et les messages SWIFT, 17 mai 2015

⁷⁶ Base de donnée Lobby facts.eu, mise à jour en avril 2018, consultée le 19 décembre 2018

- Les serveurs de SWIFT se trouvent en Europe et aux Etats-Unis, une partie des données financières échangées se trouvent donc sur le sol américain, renforçant l'hégémonie américaine dans le système de transactions internationales.⁷⁷
- Un accord SWIFT-Union Européenne, du 8 juillet 2010, a cadré le le transfert de données de SWIFT⁷⁸ vers les autorités au nom de la lutte contre le terrorisme⁷⁹, opérées jusqu'alors sans consentement des européens, au lendemain des attentats du 11 septembre 2001⁸⁰. Désormais les Etats-Unis n'ont plus accès aux datas de SWIFT en direct, mais celles-ci leurs sont remises par les européens sur demande⁸¹, par Interpol, permettant de restreindre à minima la communication des données personnelles. Il n'empêche que des données bancaires présentes sur le sol européen sont remises aux américains, mettant à mal le concept de secret bancaire et de protections des données.

Enfin, si le SWIFT est basé en Belgique et en théorie diplomatiquement neutre, chaque fois que les Etats-Unis ont exigé le blocage des transferts, le SWIFT s'y est plié...

2) Une volonté purement de s'affranchir du Swift

L'offensive récente des américains contre l'Iran a suscité des réactions logiques de la part des européens. L'Allemagne a pris la tête du mouvement, en proposant tout simplement un système d'échanges bancaires souverain qui s'affranchisse du dollar.⁸² Heiko Mass, ministre des Affaires étrangères allemand, a ainsi proposé en août 2018 l'instauration d'un système interbancaire de paiements internationaux ; un canal de transactions bancaires qui soit indépendant des Etats-Unis qui gèrent implicitement le réseau SWIFT en vigueur. L'objectif est enfin pleinement affiché : stopper l'ingérence impérialiste américaine dans les réseaux internationaux de transactions. En effet, le SWIFT vient d'exclure en novembre dernier toute relation avec les établissements iraniens, les américains ayant rétabli des sanctions majeures dans le cas contraire. Une fois de plus l'extraterritorialité du droit américain est utilisée comme une véritable arme de guerre économique. Sauf qu'aujourd'hui les Allemands ne semblent pas vouloir se laisser faire. Le ministre allemand a qualifié la politique américaine comme décision

⁷⁷ Jean-Claude Paye, « L'affaire Swift », *La Revue nouvelle*, avril 2008

⁷⁸ Jean-Claude Paye, « Affaire Swift : de la domination à l'hégémonie », *Pyramides*, 2011

⁷⁹ Philippe GUILLAUME et Massimo PRANDI, « Swift : comment l'agence fédérale a intercepté des données bancaires », *Les Echos*, Le 21 juillet 2006

⁸⁰ Ch. BEUTLER, « Neues Nervenzentrum für die weltweite Finanzindustrie », *Neue Zürcher Zeitung*, Zürich, 27 März 2008

⁸¹ Jean-Claude Paye, « Partage de données bancaire : nouvelles négociations entre les 27 et les Etats-Unis », *Le Soir*, le 28 juillet 2009

⁸² Tangi Salaiün, Spécial UE/Proche-Orient - L'UE tentée de s'affranchir de la tutelle des Etats-Unis en Iran, *Challenges*, le 30 octobre 2009

« portant atteinte à la souveraineté de l'Europe dans ses différentes politiques propres : économiques, financières et commerciales. » Mais encore une fois, si la réflexion du ministre de l'économie allemande est appuyée par celle du ministre des Finances français Bruno Le Maire, Angela Merkel a émis de larges réserves quant à un affranchissement total du SWIFT, organe jugé incontournable à l'heure de la lutte contre le financement du terrorisme. La CDU, parti conservateur auquel appartient Angela Merkel, soutient toutefois fortement la position de leur ministre de l'Economie ; on comprend donc que la position de la chancelière n'est que diplomatique à l'égard de l'adversaire américain.⁸³

Une solution envisagée serait donc plutôt le renforcement de l'Euro que l'abandon pur et simple du SWIFT, ce qui passerait par l'instauration d'un réseau européen de transaction parallèle. Il s'agirait *in fine* de créer un réseau intermédiaire labellisé UE pour commercer avec l'Iran, et créer pour l'Euro un statut international à l'image de celui du Dollar.⁸⁴ Cependant le travail de fond reste considérable, car il faudrait à terme repenser en profondeur l'union économique et monétaire pour en faire un véritable outil de souveraineté, et convaincre la chancelière allemande qui reste prudente pour le moment. La route de la contre-offensive face à l'Américain reste donc longue...

⁸³ Benaouda Abdeddaim, Et si l'Europe s'affranchissait du dollar ? - BFM Business, le 29 août 2018

⁸⁴ Jean-François Guélain, L'Europe en attente d'un système inter-bancaire et financier indépendant du dollar, RT France, le 29 août 2018

Conclusion

Si l'Allemagne a longtemps pu se prémunir de collectes généralisées des données de transactions par son attachement culturel à la monnaie fiduciaire, l'accaparement progressif des nouvelles solutions de paiement en Allemagne par les géants américains est aujourd'hui un état de fait. Une très grande partie des systèmes et technologies de paiement sont en effet aujourd'hui sous l'emprise ou l'influence américaine, que ce soit des solutions de paiement en ligne (Klarna, Sofort, Billpay...), ou des systèmes de paiements internationaux (SWIFT). A titre d'exemple, l'EC-Karte, la carte de paiement la plus utilisée outre Rhin, est proposée par Maestro, un réseau appartenant à Mastercard.

L'Allemagne a malgré tout, depuis les années 2010, développée une politique de *cloud computing* national visant à consolider son autonomie stratégique dans la gestion de ses données. A l'échelle européenne aussi, les TIPS doivent permettre à aux Etats membres de l'Union européenne de s'affranchir de Visa et Mastercard et des autres technologies américaines, pouvant être interprété comme une tentative de réponse à la supériorité américaine sur les cartes bancaires et le marché du paiement numérisé. L'influence qu'exerce l'Allemagne au sein de la banque centrale européenne (BCE) agit dans ce sens.

Le récent *Cloud Act* atteste néanmoins de l'impuissance allemande pour conserver sa souveraineté numérique ; en effet, les Etats-Unis peuvent désormais exiger un accès inconditionnel aux données qui transitent ou sont stockées par des systèmes détenus par des entreprises américaines (GAFAM, Visa, Master Card, etc.).

Avec les événements récents en Iran, l'Allemagne semble aujourd'hui faire front à l'omniprésence américaine dans les systèmes de paiement. Si Angela Merkel reste à convaincre, son ministre des Affaires Etrangères et son propre parti, auxquels on peut ajouter un soutien français certes timide mais bien réel, tablent sur l'instauration d'un système européen de paiement parallèle qui s'affranchirait tout bonnement et simplement du dollar. Une piste vers l'affranchissement européen total de l'hégémonie américaine ? Un petit pas pour l'Allemagne, mais peut-être un grand pas pour le vieux continent...

Glossaire

Espèce : Somme d'argent liquide (billets de banques et pièces de monnaies) par opposition à tout autre mode de paiement (chèque, paiement en nature, etc.).

Chèque : Monnaie scripturale permettant le transfert d'argent d'un compte bancaire à un autre.

Cartes :

Carte de débit : Carte délivrée par un établissement de crédit permettant, entre autres, d'effectuer des paiements auprès des commerçants et dont l'utilisation est adossée à un crédit renouvelable.

Carte de crédit : Carte en plastique comportant une bande magnétique ou une puce intégrée et servant à débiter directement d'un compte courant le prix d'un bien ou d'un service au moment de l'achat.

Carte prépayée : moyen de paiement dont le fonctionnement normal se limite à l'utilisation des fonds chargés par avance

Carte de fidélité : permet d'identifier les clients les plus fidèles et de leur attribuer des avantages sous forme de services, cadeaux ou de remises.

Technologie :

À bande : Créée en 1971, la carte à bande magnétique est une carte comportant une bande noire à son verso. La bande magnétique sur les cartes de crédits permet donc d'écrire et de lire diverses données comme des noms, des numéros, etc.

À puce : Une carte à puce est une carte en matière plastique, portant au moins un circuit intégré capable de contenir de l'information.

NFC (sans contact) : La Near Field Communication, soit Communication en champ proche est une technique de télécommunication par radio à très courte distance, généralement quelques centimètres (< 4cm).

RFID : Le *Radio Frequency Identification* est une méthode utilisée pour stocker et récupérer des données à distance en utilisant des balises métalliques, les « *RFID Tags* ». Ces balises, incorporées dans les produits, sont composées d'une antenne et d'une puce électronique, réagissant aux ondes radio et transmettant des informations à distance.

Transferts

SWIFT : diminutif de *Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunication*. Il correspond à un identifiant bancaire normalisé au niveau international pour effectuer des virements grâce à l'utilisation unique d'un code attribué à chaque paiement international.

SEPA : signifie *Single Euro Payments Area* et désigne l'espace unique de paiements en euro. C'est un projet qui vise à créer un marché européen intégré des paiements pour les organisations et les particuliers qui effectuent ou reçoivent des paiements en euros.

TIP : il s'agit du virement, du prélèvement automatique et du titre interbancaire de paiement (TIP). Ils sont simples d'usage et très pratiques pour le règlement à distance, notamment de sommes importantes ou pour des règlements réguliers.

Nouveaux

QR-code : La technologie QR code, initialement créée au Japon, repose sur l'encodage de différents types de données à l'intérieur d'un code-barre 2D (encodage en largeur et en longueur, contrairement à un simple encodage en longueur pour un code-barre classique). Il en existe différentes versions, permettant de stocker plus ou moins de données.

M-Banking : canal par le biais duquel le client interagit avec une banque via un dispositif mobile pour effectuer des paiements ou utiliser d'autres services financiers mobiles avec une indépendance de temps et de lieu.

Cryptomonnaie : Une cryptomonnaie, dite aussi cryptoactif, cryptodevise ou monnaie cryptographique, est une monnaie utilisable sur un réseau informatique décentralisé, de pair

à pair. Elle est fondée sur les principes de la cryptographie et intègre l'utilisateur dans les processus d'émission et de règlement des transactions.

Via Mobile : paiement effectué depuis un mobile ou en ligne avec un débit sur carte ou sur portefeuille électronique. Ex : paiement réalisé à distance (ex : sites de commerce électronique), paiement de proximité sur une borne, ou transfert de mobile à mobile.

Bibliographie

- De Barbezat, Marc dans le décodeur, consulté le 20/12/2018 sous « Les Allemands aiment les gros billets de banque ».
- CB & Girocard, CB et Girocard adopte une certification fonctionnelle commune pour les terminaux de paiements par carte en Europe, communiqué de presse, le 8 avril 2015
- Mostafa Hashim Sherif, Paiement électronique sécurisé, page 272, chapitre 8.7, 2007
- Gelkarte.de, 2017
- Connexion-Francaise.com, Les cartes bancaires en Allemagne : comment fonctionnent-elles ?, consulté Décembre 2018
- Michael Maish, Apple Pay n'enlèvera pas si vite aux allemand leur monnaie, Handelsblatt, 11/12/2018
- Nikolas Beutin, Dagmar Schadbach, Mobile Payment Report 2017, PriceWaterHouseCoopers GmbH, Mai 2017
- Slideshare.net, Frenchweb Business : Spécial Allemagne, 3 juillet 2012
- Stéphane Kirmser et Olivier Roquette, Les cartes bancaires en Allemagne
- Nikolas Beutin, Dagmar Schadbach, Mobile Payment Report 2017, PriceWaterHouseCoopers GmbH, Mai 2017
- BCE, Zoom sur les statistiques de paiements de certains pays, 2016
- Deutsche Bundesbank, « Il n'y a pas lieu de semander une suppression complète de la monnaie fiduciaire », le 20/12/2018
- E-ticket Deutschland, 2015
- Amélie Charnay, Philippe Maugars : le père français du NFC, 12 juin 2015
- Michael Humpa, Apple Pay in Deutschland verfügbar, chip.de, le 11 décembre 2018
- Christin Richter, Google Pay in Deutschland gestarte, giga.de, le 11 octobre 2018
- Etude "Mobile in Retail 2014" par EHI Retail Institute GmbH
- Nikolas Beutin, Dagmar Schadbach, Mobile Payment Report 2017, PriceWaterHouseCoopers GmbH, mai 2017
- Michael Maish, Apple Pay n'enlèvera pas si vite aux allemand leur monnaie, Handelsblatt, le 11 décembre 2018
- Compte Rendu Réunion, du groupe inter-acteur des directives d'implémentations d'interopérabilité des cartes mobiles SEPA sans contact, le 9 mai 2018
- Quentin Ebrad, Le journal du net, Chiffre d'affaire de l'e-commerce en Allemagne, 60 milliards en 2014, il y a donc une croissance de 18 points en 4 ans. L'Allemagne est aujourd'hui classé 2^{ème} sur le marché du commerce en ligne, derrière le Royaume Uni et juste devant la France, le 11 mai 2018
- Blog Lengow, Aout 2018, L'Allemagne, dans le trio de tête des marchés e-commerce B2C en Europe, Maud Leuenberger
- Le virement bancaire représente 39%, le paiement sur compte 29% et les cartes bancaires 19%.
- Tech Crunch, Klarna Acquires Germany's Sofort For \$150M To Build A Formidable European Payment Network [archive], Kim-Mai Cutler, 13 décembre 2013
- Olof Swahnberg, Swedish payments firm Klarna buys Germany's BillPay [archive], Reuters, le 6 février 2017
- Blog Hipay, Comment marche le paiement via Sofort Banking ? Le 13 février 2015 Sofort Banking représentait en 2015 14% des parts de marché.
- Payline, Giropay par Rodolphe Garin, 29 novembre 2018
- Richard Bradley, « La blockchain expliquée... en moins de 100 mots », Deloitte, le 10 avril 2018
- O Kelly Jhonson, « RippleNet Grows to More Than 100 Financial Institutions », Ripple Insights, le 10 octobre 2017
- Mathilde P. - Gilles C. - Céline G. - Louis J. ECOLE DE GUERRE ECONOMIQUE, « les enjeux stratégiques du stockage des données », décembre 2018
- Klarna, politique de confidentialité, consulté le 19/12/2018
- Sofort, politique de confidentialité, consulté le 19/12/2018
- Billpay, politique de confidentialité, consulté le 19/12/2018
- Giropay, politique de confidentialité, consulté le 19 décembre 2018
- Adyen, politique de confidentialité, consulté le 19 décembre 2018
- Paypal, politique de confidentialité, consulté le 19 décembre 2018
- Arrêté du ministère des Finances allemand datant du 22 octobre 2015
- Ambassade de France en Allemagne, « La R&D pour le Cloud Computing en Allemagne : Un potentiel reconnu pour les entreprises et administrations, mais un réel débat sur la sécurité des données », le 20 septembre 2011

France Diplomatie, BMBF : Lancement de la nouvelle « HighTech Strategie 2025 », par Clarisse Bréhier, le 16 octobre 2018

Recherche et Innovation pour le peuple , La stratégie high-tech 2015,
Ministère fédéral de l'Economie et de l'Energie, « Catalogue de critères pour services cloud », février 2016

L'Usine Digitale, Cebit 2016 : « L'Allemagne aussi se rêve en République numérique... en 2025, par Nathalie Steiwer », le 14 mars 2016

Department of Justice, Statement of sujet raman associate deputy attorney general department of justice before the subcommittee on crime and terrorism committee on the judiciary united states senate at a hearing entitled "cyber threats to our nation's critical infrastructure", le 21 août 2018

Michael Guilloux, Developpez.com, USA : le DoJ obtient un nouveau mandat pour contraindre Microsoft à fournir des données stockées en Irlande, le 4 avril 2018

datenschutz.org, Qu'est ce que le RGPD ?, consulté en décembre 2018

svp.com, Le RGPD la nomination du dpo en Allemagne, 28 juin 2018

CBC Banque et Assurance, Un marché européen homogénéisé des moyens de paiements, page consulté en décembre 2018

Fintecsystems, DSP2 hier, aujourd'hui et demain : les informations les plus importantes sur la directive relative aux services de paiement, page consulté en décembre 2018

Michel Santi, La BCE est-elle noyauté par les allemands ? – 7 mai 2018

Professor Mario Draghi Joins Goldman Sachs [archive] - Communiqué de presse Goldman Sachs, 28 janvier 2002

Delphine Cuny, Historique ! Les Allemands délaissent le cash pour la carte, La Tribune, le 15 février 2018

Michel Waintrop, La Croix - La Banque centrale européenne lance un moyen de paiement instantané - le 30 Novembre 2018

RFID: An Anticounterfeiting Tool, 4 Surprising Anticounterfeiting Applications for RFID, le 1^{er} novembre 2015

Gautier Virol - TIPS, le nouveau système européen de paiement instantané, L'Usine Digitale - le 3 décembre 2018

MCP IIGs, Procès-verbal approuvé 13ème réunion du groupe multipartite ad hoc sur les lignes directrices de mise en œuvre de l'interopérabilité des cartes SEPA sans contact mobiles

Anne Guigné, Le projet de carte unifiée européenne est enterré, le Figaro, 23 avril 2012

Banque de données lobbyfacts.eu, consultée le 19 décembre 2018

Base de données de swift.com, consultée le 19 décembre 2018

Comprendrelespaiements.com, Le réseau SWIFT et les messages SWIFT, 17 mai 2015

Base de donnée Lobby facts.eu, mise à jour en avril 2018, consultée le 19 décembre 2018

Jean-Claude Paye, « L'affaire Swift », La Revue nouvelle, avril 2008

Jean-Claude Paye, « Affaire Swift : de la domination à l'hégémonie », Pyramides, 2011

Philippe GUILLAUME et Massimo PRANDI, «Swift : comment l'agence fédérale a intercepté des données bancaires », Les Echos, Le 21 juillet 2006

Ch. BEUTLER, « Neues Nervenzentrum für die weltweite Finanzindustrie », Neue Zürcher Zeitung, Zürich, 27 März 2008

Jean-Claude Paye, « Partage de données bancaire : nouvelles négociations entre les 27 et les Etats-Unis », Le Soir, le 28 juillet 2009

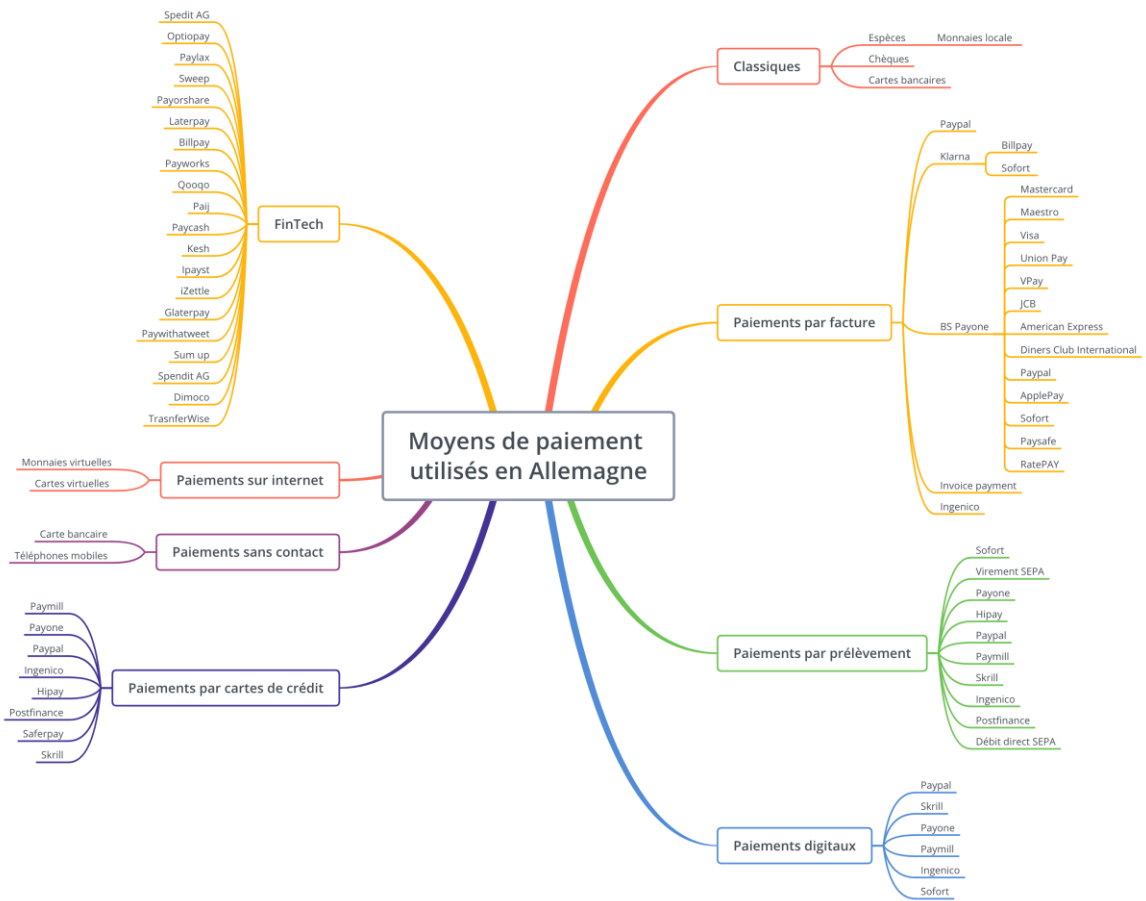
Tangi Salaün, Spécial UE/Proche-Orient - L'UE tentée de s'affranchir de la tutelle des Etats-Unis en Iran, Challenges, le 30 octobre 2009

Benaouda Abdeddaim, Et si l'Europe s'affranchissait du dollar ? – BFM Business, le 29 août 2018

Jean-François Guélain, L'Europe en attente d'un système inter-bancaire et financier indépendant du dollar, RT France, le 29 août 2018

Annexes

Annexe 1 : Cartographie des acteurs du paiement en Allemagne



Annexe 2 : Liste des rencontres entre des représentants de Mastercard et des membres de la Commission

List of meetings Mastercard has held with Commissioners, Members of their Cabinet or Director-Generals since 01/12/2014 under its current ID number in the Transparency Register: 58204758673-16.

Nr	Commission representative	Portfolio	Date	Location	Subject(s)
1	Carl-Christian Buhr, Cabinet member of Mariya Gabriel	Digital Economy and Society	07/09/2018	Brussels	AI and privacy
2	Nele Eichhom, Cabinet member of Cecilia Malmström	Trade	19/04/2018	Brussels	Trade in services and e-commerce
3	Carl-Christian Buhr, Cabinet member of Mariya Gabriel	Digital Economy and Society	15/11/2017	Brussels	e-privacy
4	Laure Chapuis-Kombos, Cabinet member of Andrus Ansip	Digital Single Market	22/09/2017	Brussels	ePrivacy
5	David Boubllil, Cabinet member of Pierre Moscovici	Economic and Financial Affairs, Taxation and Customs	27/06/2017	Brussels	Discussion on the cash control proposal and pre-paid cards.
6	Věra Jourová, Commissioner Daniel Braun, Cabinet member of Věra Jourová	Justice, Consumers and Gender Equality	06/04/2017	Brussels, Belgium	Panel debate at Networking meeting with Czechs and Slovaks in Brussels
7	Elena Melngaile, Cabinet member of Valdis Dombrovskis	Euro and Social Dialogue, also in charge of Financial Stability, Financial Services and Capital Markets Union	01/02/2017	Brussels	PSD2
8	Paulina Dejmek Hack, Cabinet member of Jean-Claude Juncker	President	30/01/2017	Brussels	Financial services agenda
9	Isabelle Perignon, Cabinet member of Věra Jourová	Justice, Consumers and Gender Equality	30/01/2017	Brussels, Belgium	AMLD
10	Christos Stylianides, Commissioner	Humanitarian Aid & Crisis Management	23/05/2016	WH5 Istanbul	private sector engagement in humanitarian aid
11	Isabelle Perignon, Cabinet member of Věra Jourová	Justice, Consumers and Gender Equality	03/02/2016	Brussels, Belgium	Combating terrorist financing
12	Paulina Dejmek Hack, Cabinet member of Jean-Claude Juncker	President	28/01/2016	Brussels	Action against terrorist financing/Prepaid cards
13	Jan Ceyskens, Cabinet member of Valdis Dombrovskis	Euro and Social Dialogue, also in charge of Financial Stability, Financial Services and Capital Markets Union	28/01/2016	Brussels	Combating terrorist financing
14	Marlene MADSEN, Cabinet member of Jyrki Katainen	Jobs, Growth, Investment and Competitiveness	27/01/2016	Brussels	Prepaid cards fraud
15	Kevin O'Connell, Cabinet member of Věra Jourová	Justice, Consumers and Gender Equality	28/09/2015	Brussels, Belgium	Data protection

16	Denzil Davidson, Cabinet member of Jonathan Hill	Financial Stability, Financial Services and Capital Markets Union	11/05/2015	Brussels	Financial Services Policy
17	Jan Ceyskens, Cabinet member of Valdis Dombrovskis	Euro and Social Dialogue, also in charge of Financial Stability, Financial Services and Capital Markets Union	11/05/2015	European Commission- Berlaymont	Development of electronic payment systems in Europe
18	Denzil Davidson, Cabinet member of Jonathan Hill	Financial Stability, Financial Services and Capital Markets Union	03/12/2014	Brussels	Financial Services Policy

Reference:

Publication of meetings is based on the provisions of

Commission decision on the publication of information on meetings held between Directors-General of the Commission and organisations or self-employed individuals - [\(2014/838/EU, Euratom\) of 25.11.2014](#).

and

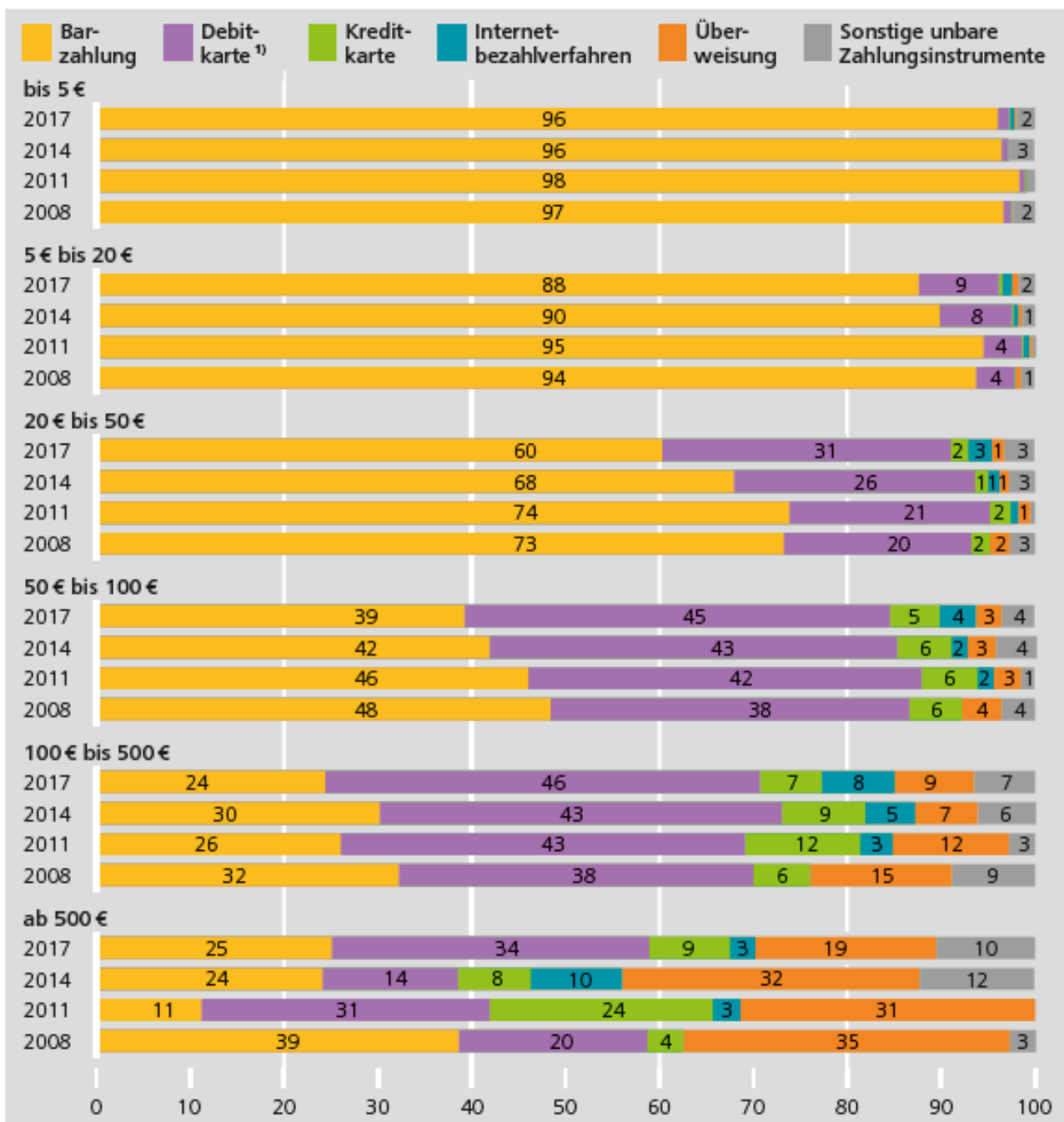
Commission decision on the publication of information on meetings held between Members of the Commission and organisations or self-employed individuals - [\(2014/839/EU, Euratom\) of 25.11.2014](#).

Annexe 3 : Utilisation des instruments de paiement selon le montant

Verwendung von Zahlungsinstrumenten in unterschiedlichen Betragsbereichen

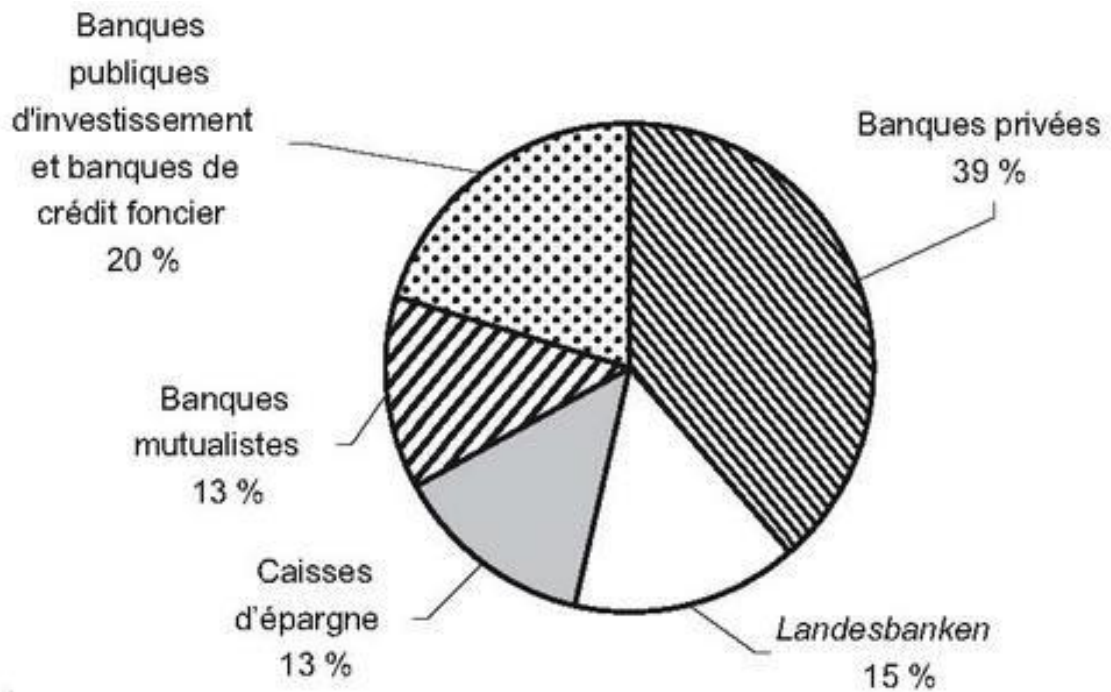
Abb. 5

Angaben in % der Transaktionsanzahl, gemäß Zahlungstagebuch



Source : Deutsch Bundesbank, Zahlungserhalten in Deutschland 2017

Annexe 4 : Part de marché des piliers bancaires allemands en terme de bilan



Source : Bundesbank, avril 2013.